

Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. PINTO (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
M. TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Félix MORENO

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	1
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	3
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022	3
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	3
3. Élection d'un 7ème vice-président.....	3
4. Comité des Œuvres Sociales - Convention-cadre 2023-2026 et subvention 2023 - Approbation et autorisation de signature.....	4
II - QUESTIONS FINANCIERES	8
III - DEVELOPPEMENT URBAIN.....	40
III - DEVELOPPEMENT URBAIN.....	42
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	44
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	46

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Félix MORENO est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues nous nous retrouvons ce soir pour notre dernier conseil de l'année. Le dernier mais pas des moindres puisque vous savez que c'est en fin d'année que nous votons le budget à la Communauté Urbaine. Un budget qui traduit notre vision et nos ambitions pour le territoire. Je l'ai abordé ici au sein de notre assemblée ; nous faisons face à de nombreuses incertitudes. C'est une réalité ; personne ne peut le nier. Et on peut dire, je le crois en tout cas, que de façon inédite depuis le mandat, c'est à dire depuis le début de mandat, nous enchaînons les crises et les difficultés. Nous évoluons dans un contexte troublé dans lequel les crises se succèdent et pour autant nous devons garder le cap. Nous devons maintenir intacte notre volonté de développer le territoire, d'inscrire, dans les choix de demain en matière de transition écologique, le service public et aussi l'innovation. Nous sommes comme j'aime à le dire le territoire de tous les possibles et pour cela loin de nous replier, loin de baisser les bras, nous allons poursuivre la mise en œuvre du projet de mandat qui s'inscrit dans l'ambition de porter toutes les transitions ; qu'elles soient écologiques, qu'elles soient sociales, qu'elles soient économiques ou qu'elles soient numériques.

Il ne s'agit pas pour moi de détailler ici les rapports budgétaires puisque notre premier vice-président Daniel MEUNIER va le faire dans quelques instants. Je souhaite simplement vous donner quelques orientations qui ont guidé les choix de l'exécutif pour 2023 et qui se traduisent dans les rapports que nous allons examiner tout à l'heure. Tout d'abord, nous souhaitons investir sans relâche pour le territoire puisque l'ADN de notre communauté est d'être une intercommunalité de projets pour développer, aménager et puis transformer. Cela se traduit par un budget d'investissement de 30 millions d'euros pour l'année 2023 uniquement sur le budget principal mais si nous ajoutons les budgets annexes c'est 52 millions qui seront investis dès l'année prochaine. C'est un choix volontariste car malgré les incertitudes le rôle de la puissance publique comme je le disais tout à l'heure est de garder le cap. Ce choix traduit également, un soutien jamais démenti à l'activité économique puisque l'investissement public local nous le savons représente 70% de l'investissement public total. Aussi, maintenir un haut niveau d'investissement, c'est soutenir l'activité de nos entreprises. Au-delà de l'année 2023, l'exécutif communautaire a fait le choix de conforter le PPI, le plan pluriannuel d'investissements. Ainsi, d'un PPI pour le budget principal initialement prévu à 135 millions d'euros, nous avons révisé la maquette pour atteindre les 143 millions d'euros, soit 8 millions d'euros supplémentaires permettant de conforter des projets existants et surtout d'engager de nouveaux projets en lien notamment avec le contrat métropolitain qui sera finalisé dans les prochains mois.

Traitement des 2 premiers îlots urbains dégradés ; aménagement du Plessis ; expérimentations des biodéchets ; performance énergétique des bâtiments ; aménagement du campus ; engagement de la 2ème phase du site Technopolitain, sont autant de projets réaffirmés et inscrits dans ce PPI. Ensuite, les rapports budgétaires traduisent notre volonté de maintenir les capacités de la Communauté Urbaine pour l'avenir. Alors même que le contexte est inflationniste, les projections pour l'année 2023 de nos dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans une maîtrise stricte comme nous l'avons eu jusqu'à présent. Cela se traduit forcément dans le budget. Ça nous donne des capacités supplémentaires, ça traduit le sérieux avec lequel nous conduisons notre action afin de maintenir une situation saine de nos finances. Enfin, nous inscrivons notre action dans le temps, dans le temps long. C'est pour cela que l'exécutif soumet au vote de l'assemblée des évolutions fiscales au service des équilibres de long terme de nos finances et pour permettre d'agir sur le reste du mandat mais aussi sur le mandat suivant. La plupart de ces évolutions n'impacteront pas l'année 2023 mais seront en œuvre dès 2024.

Les principales taxes - CFE, foncier, ordures ménagères - la proposition est un maintien des taux pour 2023. Les évolutions proposées portent sur des orientations en cohérence avec une volonté d'équité fiscale et de développement de l'attractivité.

Equité d'abord, avec la majoration du taux de TASCOT pour les commerces de plus de 400 mètres carrés et son corollaire d'un abattement sur la taxe foncière pour les commerces de moins de 400 cents mètres carrés. La revalorisation des bases minimum de CFE. Cette mesure va porter sur les activités économiques qui n'ont besoin que d'un foncier très limité pour leurs activités, voire d'une simple boîte aux lettres alors même que certaines d'entre elles sont très lucratives. Ainsi, alors que par exemple l'industrie a besoin d'un foncier important pour générer du chiffre d'affaires. D'autres activités comme les professions libérales n'ont besoin que de quelques mètres carrés. Elles échappent donc à une fiscalité pourtant nécessaire pour le développement du territoire. Et, cette mesure interviendra dans la période suppression, je le rappelle, de la CVAE. Suppression qu'a décidé l'Etat donc de baisse de fiscalité globale pour les entreprises.

Attractivité ensuite, avec la taxe sur les friches commerciales. Cette taxe qui porte sur les locaux vacants depuis plus de 2 ans et hors activités industrielles je précise. Elle vise à inciter les propriétaires à agir pour que leurs locaux soient remis en activité. Ça peut passer par la baisse de loyer, l'amélioration du bâti, la modernisation des équipements. Autant d'actions permettant de trouver preneur et d'utiliser un existant renouvelé plus attractif plutôt que de consommer toujours plus de surface pour construire de nouveaux locaux. Voyez chers collègues, l'année 2023, année charnière du mandat en cours, s'inscrit dans une volonté réaffirmée de réaliser des projets dans un maintien durable du pouvoir d'agir de la Communauté Urbaine. Alors oui cette approche comporte quelques risques comme toute approche volontariste.

Mais, pour terminer mon propos sur ce sujet budgétaire, je me permets d'emprunter ces mots à Mark ZUCKERBERG, fondateur de Facebook : "le plus grand risque est de n'en prendre aucun. Dans un monde qui change si rapidement, la seule stratégie qui vous mènera à l'échec est celle consistant à ne jamais prendre de risques."

Alors oui pour que notre territoire devienne celui de tous les possibles prenons des risques et amplifions notre action. Voilà sur cette partie-là.

Je terminerai également en disant quelques mots sur ce qui a frappé la commune de Torcy, sur la Communauté Urbaine, la ville voisine du Creusot. Nous assurons au maire ici présent tout notre soutien bien entendu dans cette difficile épreuve. Nous avons été sur place pour bien entendu évaluer à la fois les dégâts et puis prendre des mesures. Saluons également le président de l'OPAC, Lionel DUPARAY, puisque l'OPAC est aussi victime quelque part de ces incendies. Nous disons donc au maire de Torcy et au président de l'OPAC que bien entendu nous sommes solidaires.

Comme je l'avais évoqué avec le maire de Torcy, avec la Communauté Urbaine, nous allons nous rencontrer prochainement - mais c'était bien avant qu'arrive ce malheureux incendie, pour avoir une vision pour l'avenir sur ce quartier-là spécifiquement ; pour savoir, avec l'OPAC, ce que nous devons faire (conserver / enlever / et comment le financer). Donc c'est d'autant plus d'actualité.

Et puis d'une manière plus générale, je propose, en tout cas je ne peux pas avoir les éléments précis maintenant, mais j'ai demandé à mes services d'examiner assez rapidement la constitution d'un fonds de solidarité au sein de la Communauté Urbaine dans le cas de sinistre comme a connu Torcy, mais d'autres communes l'ont connu aussi. Je regarde le maire de Saint-Pierre de Varenne puisque c'est à cette occasion que nous avons échangé sur ce fonds de solidarité. Sur sa proposition d'ailleurs, j'avais dit que j'allais examiner cette proposition. L'idée étant de manière simple et la plus simple possible effectivement de constituer un fonds de solidarité qui pourra intervenir de manière rapide en cas de sinistre quelle que soit la commune bien entendu et que nous prenions des décisions d'aide qui soit adaptée aux besoins. C'est surtout ça aussi. Donc voilà je ne peux pas vous donner les éléments pour l'instant ; on y travaille. Je vous communiquerai ça le moment venu. En tout cas, nous en discuterons lors d'une prochaine conférence des maires bien entendu pour voir comment nous pouvons le faire. Mais je crois que si nous pouvons le faire de manière juridique sans forcément constituer un CIAS parce qu'on peut toujours constituer un CIAS mais je ne voudrais pas qu'on tombe dans la constitution d'un CIAS. Mais

de pouvoir avoir un dispositif qui soit efficient, rapide et efficace en cas de sinistre. Parce que malheureusement on peut craindre qu'il y aura d'autres sinistres. Pas de même nature mais on en a connu d'autres, que ce soient des inondations ; que ce soient des incendies, que ce soient voilà des accidents. Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais dire en préambule à notre conseil.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022

M. le Président.- Et je vous propose maintenant de passer à l'examen des points que nous avons inscrit à l'ordre du jour, avec tout d'abord l'adoption du procès-verbal du dernier conseil qui date du 24 novembre. Est ce qu'il y a des prises de parole avant que je propose l'adoption ? Non. Je ne vois pas de prise de parole. Comme la salle est grande, pensez bien à lever haut la main si vous souhaitez prendre la parole sinon je ne vous verrais pas forcément. Donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Quand on a des pouvoirs on lève les deux mains, merci. Adopté à l'unanimité

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Concernant le compte rendu des décisions qui ont été prises en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités. Est-ce que nous prenons acte ? Oui ? Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Pas de demande. Nous prenons acte. Merci.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Élection d'un 7ème vice-président

M. le Président.- Nous passons ensuite au point 3 qui est l'élection d'un 7ème vice-président pour remplacer je l'ai dit la dernière fois Jean-Yves VERNOCHE qui est présent dans la salle je crois ; je l'ai vu et je le salue amicalement . Voilà comme je l'avais annoncé, je propose la candidature de Yohann CASSIER pour remplacer Jean-Yves VERNOCHE pour occuper les mêmes fonctions d'ailleurs qu'il occupait auparavant. Vous avez des bulletins qui sont là donc il suffit soit d'inscrire son nom, soit de mettre un bulletin blanc, enfin vous avez l'habitude. Regardez bien qu'il n'y ait pas deux papiers collés parce que comme les papiers sont assez fins. L'urne va passer vers chacune et chacun d'entre vous et puis nous allons continuer notre conseil pour gagner du temps sans que l'on soit obligés d'attendre, si vous voulez bien.

Je donnerai les résultats tout à l'heure. Dès que nous aurons terminé de voter, je demanderais donc aux deux plus jeunes membres de l'assemblée de sexe opposé - les 2 sont présents me semble-t-il - M. Charles LANDRE et Mme Amélie GHULAM NABI. Précision : On peut mettre Y. CASSIER.

Le conseil décide :

- *Etant précisé que M. Charles LANDRE et Mme Amélie GHULAM-NABI ont été désignés scrutateurs ;*
- *D'élire, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue m ; Yohann CASSIER au 1er tour de scrutin, en qualité de 7^{ème} vice-président.*

Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)

Bulletins blancs : 14

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés 53

Majorité absolue : 27

4. Comité des Œuvres Sociales - Convention-cadre 2023-2026 et subvention 2023 - Approbation et autorisation de signature

M. le Président.- Nous avons une délibération sans présentation qui concerne le Comité des œuvres sociales avec la convention-cadre 2023-2026 et la subvention 2023 que je vous demande d'approuver. Est-ce qu'il y a des prises de parole pour le COS ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? A pardon il y en a qui doivent sortir excusez -moi. M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE et Christelle ROUX-AMRANE si vous pouvez sortir de la salle. Enfin vous éloignez parce qu'il ne fait pas beau alors sortez pas, il y a un sas, c'est très bien.

Voilà. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté. Lever la main quand même. Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales pour la période 2023-2026 ;*
- *D'approuver les termes de la convention financière 2023 à intervenir avec le COS précisant les modalités de versement de la subvention ;*
- *D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2019, d'une somme prévisionnelle de 147 460 € pour l'année 2023 sachant que le montant définitif sera calculé, début 2023 au vu des mandatements réalisés sur l'exercice sur les imputations du chapitre 012, nature 64111, 64118, 64131, 64138, 64168 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions en annexes.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur le développement économique

6. Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur l'organisation territoriale des soins de premier recours

M. le Président.- Nous avons ensuite en point 5 le rapport de la chambre régionale des comptes qui en a rendu son rapport définitif sur le développement économique, ainsi que son rapport définitif sur l'accès aux soins de premier recours, point 6 de l'ordre du jour.

Je vais vous faire un petit résumé des 60 pages du rapport. Mes chers collègues simplement pour dire que la chambre régionale des comptes a été particulièrement attentive à ce que nous avons fait au

niveau de la communauté puisqu'elle a réalisé pas moins de 2 contrôles comme je viens de le dire : le 1^{er} sur le développement économique et l'autre sur les soins de premiers recours.

Concernant le développement économique, vous avez pu prendre connaissance du rapport je pense. Alors ce qu'on peut dire en résumé c'est que si tout n'est pas parfait, il me paraît important de souligner que sur ce rapport de près de 60 pages, la Chambre régionale des comptes se borne à formuler deux recommandations. Deux recommandations sur une compétence majeure qui est exercée par la communauté ce qui est le signe, je pense, qu'on peut au moins prendre acte de ça, que notre action en matière de développement économique est positive. D'ailleurs c'est bien dit par la Chambre régionale sur les 2 recommandations, une est d'ores et déjà mise en œuvre puisqu'il s'agissait de la création d'un budget annexe pour le suivi de l'aménagement des zones à vocation économique. Et puis la seconde qui est l'évaluation des dispositifs qui sont mis en œuvre par la communauté en matière d'actions économiques et pleinement inscrite dans notre stratégie de développement pour ce mandat-là et croyez que j'y porterai une attention particulière. La Chambre souligne plusieurs points qui illustrent l'action économique de la communauté. Premiers points : une intervention volontariste sur les champs diversifiés qui s'illustrent au travers de réalisations d'ampleur telles que le Mecateam, par exemple. Un certain dynamisme de l'économie du territoire observé au travers des bases fiscales économiques. Et une stratégie formalisée depuis le début du mandat issu d'un travail concerté avec notre écosystème. Et comme vous le savez mes chers collègues, j'ai souhaité en début de mandat qu'un diagnostic de notre fonction économique soit réalisé ; qu'une nouvelle stratégie soit formalisée et que l'organisation de notre ingénierie économique soit adaptée. Nous avons engagé ce chantier que moi je qualifie de majeur au printemps 2020 en plein Covid sous l'autorité du Directeur général des services. Et aujourd'hui nous disposons en la matière d'une feuille de route volontariste que nous adapterons au cours des prochaines années en fonction de l'évolution des enjeux auxquels notre écosystème territorial sera confronté. Les assises de la relance économique que j'ai souhaité mettre en place et auxquelles vous avez participé pour bon nombre d'entre vous, sont le reflet aussi de cette volonté que nous avons eue d'une vision sur l'avenir et sur la pertinence de ce que doit être l'action de la communauté pour les années qui viennent en matière de développement économique. Ce que souligne d'ailleurs la Chambre régionale. Cette vision du développement traduit en actions est l'œuvre de notre volonté sans cesse améliorée, ajustée, adaptée et c'est ce que nous devons continuer à faire. Voilà en ce qui concerne l'économie.

Je continue par l'autre rapport qui concerne l'organisation territoriale de soins de premier recours. C'est beaucoup plus court. La CRC a réalisé ce contrôle. En matière de santé, nous n'avons pas la compétence propre. Nous l'avons via ce que nous appelons le contrat local de santé. Il n'y a pas donc de recommandation de la Chambre régionale qui a bien compris que notre champ d'action était extrêmement limité avec le contrat local de santé ; que l'ingénierie n'était pas forcément présente pendant une partie au moins du contrat local de santé ; que maintenant elle l'est et donc elle en prend acte pour un travail d'animation notamment au travers de la promotion du territoire auprès des étudiants en médecine, de l'accueil et de la fidélisation des professionnels de santé, de la prévention et de la promotion de la santé sur le territoire, de l'aménagement du territoire et de la santé environnementale. La santé est un enjeu majeur, nous le savons, dans nos communes respectives mais aussi globalement sur le territoire. C'est une dimension essentielle là-aussi en termes d'attractivité et notamment d'attractivités résidentielles sur lesquelles nous intervenons beaucoup.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces 2 rapports. L'un : deux recommandations. Sur les 2, l'une est déjà mise en œuvre et la 2ème, comme j'ai dit, j'y serai attentif sur les évaluations bien entendu qui existent déjà mais sans doute que nous devons pousser un petit peu plus mais comme je l'ai dit à la Chambre régionale des comptes ; ce qu'elle a reconnu par ailleurs c'est ce que la Chambre régionale des comptes nous demande - et pas qu'à nous à tout le monde - de faire des économies - c'est le maître mot - mais d'un autre côté nous demande des évaluations beaucoup plus poussées qui nécessitent beaucoup plus de temps et donc beaucoup plus de ressources humaines. Donc il y a aussi ça à évaluer. Moi je veux

bien qu'on soit extrêmement rigoureux comme nous le sommes sur les charges de fonctionnement et ça passe par le budget du personnel mais s'il faut qu'on recrute dans les services des personnes supplémentaires pour évaluer, comme font certains cabinets à certains moments, on ne va pas s'en sortir. Donc, il faut trouver le juste milieu, nous avons déjà commencé et nous allons poursuivre.

Voilà mes chers collègues sur les 2 rapports de la Chambre régionale des comptes dont nous devons prendre acte mais, auparavant, bien entendu, ceux qui souhaitent s'exprimer peuvent le faire à ce moment précis. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? J'en vois une au fond à gauche : Charles LANDRE. Est-ce qu'il y en a d'autres éventuellement ? Pour l'instant, non. Charles LANDRE. Oui. Jean-Claude LAGRANGE. Alors Charles LANDRE et Jean-Claude LAGRANGE.

M. Charles LANDRE. - Sur votre intervention, je formulerai une légère différence d'analyse sur ces 2 délibérations, ces deux rapports de la Chambre régionale des comptes qui finalement, en tout cas pour le premier, liste l'ensemble des dispositifs que la Communauté Urbaine a mis en place, et d'ailleurs indique qu'il y en a un nombre important, et puis, pour le 2^{ème}, fait un état des lieux de l'action de la CCM en matière de santé et plus particulièrement de l'accès aux soins de premiers secours. Ce qu'il y a à noter quand même sur le développement économique c'est qu'il y a finalement 2 recommandations mais il y en a quand même un peu une 3ème sous-jacente. Donc la recommandation comptable sur laquelle je ne reviendrai pas. La 2ème, c'est celle sur le contrôle de l'utilisation des subventions d'une part et sur le suivi de l'efficacité des actions. Et quand même quand on lit le rapport ils insistent beaucoup là-dessus parce qu'on comprend que la Chambre régionale des comptes elle-même a probablement du mal à évaluer l'efficacité des actions parce que les dispositifs n'existent pas. Et ils parlent d'ailleurs à un moment aussi d'un tableau d'attribution des subventions avec des critères qui soient définies et précis. Cela avait d'ailleurs été déjà demandé à plusieurs communes.

Et puis alors ça ce n'est pas une recommandation mais c'est quand même ce que sous-entend ce rapport ; c'est qu'il n'y a pas eu de définition de stratégie économique. Ils rappellent que celle-ci a été annoncée fin 2021 et donc qu'ils sont dans l'incapacité de juger de la pertinence de la mise en place réelle d'une stratégie économique sur le territoire communautaire et ça c'est bien évidemment une priorité mais qui n'est pas évaluée ici contrairement à ce que vous avez laissé entendre tout à l'heure.

Et puis 2^{ème} élément sur la santé. D'abord il faut quand même - là les chiffres sont brutaux dans le document - mais on est quand même sur un territoire qui est en grande difficulté et notamment en premier lieu quant à la médecine générale et à la fin du rapport la Chambre régionale des comptes estime que la Communauté Urbaine pourrait mieux mobiliser des moyens, particulièrement sur l'accès aux soins de premier recours. Et elle note et ça on peut quand même le regretter qu'un rapport a été réalisé fin 2019 et qu'en fait entre 2019 et 2022 - c'est écrit noir sur blanc - que rien n'a été engagé ; pas une action de ce qui avait été présenté. Alors je crois dans vos réponses que vous indiquez qu'une animatrice/animateur avait été recruté mais c'est quand même ce qui caractérise ces deux rapports, c'est à dire qu'ils listent beaucoup de d'actions mises en place par la CUCM ; ils reconnaissent d'ailleurs notamment en matière de développement économique que des fonds importants qui ont été levés mais qu'il y a une incapacité à comprendre si il y a stratégie et surtout s'il y a suivis, réalisations et évaluations des actions et ça c'est essentiel. Je pense que ça traverse l'ensemble des politiques communautaires. Ils auraient pu faire les mêmes analyses et les mêmes remarques sur l'ensemble des secteurs pris en charge par la CUCM s'ils les avaient évalués. Voilà, je voulais simplement rajouter ça.

M. le Président. - Je vous remercie. M. Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Vous comprendrez que je ne partage pas du tout l'avis de Charles LANDRE. Je pense quand même que ceux qui ne voient pas la stratégie, c'est qu'ils ne sont pas beaucoup impliqués dans ce que les uns et les autres peuvent faire. Ensemble, président, on se rappelle cette volonté qu'on a eu de spécialiser certains outils - Mecateam comme vous l'avez évoqué - Métallurgie des poudres, Hydrogène - travailler sur le développement de nos zones d'activités, accompagner l'emploi,

accompagner l'insertion. Je pense qu'on pourrait le développer mais moi je préfère l'action aux discours. Je pense quand même que ce qui a été démontré parce que j'ai eu affaire aussi aux magistrats de la Chambre au niveau de l'Agence économique ; au départ ce n'est pas forcément leur corps de métier. C'est plus facile d'évaluer des finances que d'évaluer de l'action dans un contexte économique fluctuant dont on sait qu'on l'a mal vécu dans les territoires mais qu'on a su y répondre.

Il y a quand même quelque chose qui est notée comme un point très positif c'est l'action menée avec la Région sur l'économie de proximité et je pense que là si ça ne s'appelle pas la stratégie de soutien à l'économie locale. On était là pour y répondre. Je suis même assez fier de voir que la communauté, j'ai toujours dit, était un des territoires les plus en pointe sur tout cela - au commerce, à l'artisanat. Ça a même valu, faut quand même le noter de la part de l'Association des maires de France, un prix d'or territorial à la Région. Ce qui m'a permis de dire à des ministres que quand on critique on est capable aussi de faire des choses et de sortir du carcan administratif/juridique/financier classique. Ce je pense, c'est que tout est perfectible. Les services économiques, l'agence et tous nos outils sont je pense pertinents et à disposition. Et globalement je pense, sauf si et on l'espère pas s'il y a des crises qui arrivent encore, qu'on a su préserver un peu notre économie locale.

M. le Président. - D'autres interventions chers collègues ? Avant que j'apporte quelques éléments très rapides, des remarques, pas forcément de réponses mais au moins des remarques.

Je pense que Jean-Claude LAGRANGE a dit l'essentiel sur le développement économique. Sur la pertinence de ce qui va arriver, il est bien entendu que la Chambre régionale des comptes ne peut pas l'évaluer parce que ce n'est pas encore arrivé. On a pris un certain nombre d'actions dans le cadre des Assises de la relance économique, encore une fois ça a été signalé, nous travaillons pour le moyen terme, pour le long terme, et la Chambre régionale des comptes elle évalue ce qui a eu lieu. Et, je rappelle qu'il y a 60 pages qui ont été inscrites dans le rapport et que sur les 60 pages, quand on connaît la Chambre régionale des comptes qui épluche tout, n'avoir que deux recommandations, on peut s'estimer quand même être plutôt pas à côté de la plaque en termes de développement économique. Or moi je comprends que ça puisse piquer un petit peu notre collègue, Charles LANDRE, ce rapport. Forcément, sur 60 pages, il y a 80% de positif et puis 15% de peut mieux faire et puis 5% de il faut vraiment améliorer. Bon. J'en prend acte et d'ailleurs le début de mon propos si vous le prenez c'est de dire rien n'est parfait. Non, rien n'est parfait. Donc on va continuer d'améliorer les choses.

Mais dire qu'il n'y a pas de stratégie en termes de développement économique sur la communauté, je me permets de dire que c'est un non-sens. Qu'on dise qu'on n'est pas d'accord avec la Communauté Urbaine sur la stratégie, ça je peux l'entendre. De dire il n'y a pas de stratégie en termes de développement, alors que nous avons fait travailler tous les acteurs du territoire au travers des assises de la relance économique et que nous avons décliné plus de 60 actions correspondant à ce qu'attendent les acteurs du développement économique. Qu'on vienne pas dire derrière il n'y a pas de stratégie. D'ailleurs ce n'est pas ce que dit la Chambre régionale des comptes. Voilà il y a des choses à améliorer. Nous allons les améliorer, bien entendu, mais, comme l'a rappelé Jean-Claude LAGRANGE, nous avons, dans une période extrêmement difficile, plutôt répondu présent aux besoins du tissu économique dans les compétences qui étaient les nôtres. Forcément on reste dans nos compétences et nous allons poursuivre bien entendu. Je rappelle également, mais ça sera redit tout à l'heure, peut-être d'une manière plus direct, si la Communauté Urbaine réussit à modifier sa maquette de PPI pour la passer de 138 ou 135 ou 134 à 143, c'est qu'elle en a la capacité et cette capacité-là elle la détient principalement sur les leviers économiques. Je rappelle que nous avons eu quand même une rentrée d'argent supplémentaire sur les 4 ou 5 dernières années liées à l'économie qui s'élève à près de deux millions d'euros quand même. Donc ça veut dire que l'activité économique sur la Communauté Urbaine elle reste forte et on ne peut pas dire que la Communauté Urbaine elle n'est pas actrice de ça. Elle n'est pas responsable de tout. Ce sont d'abord les chefs d'entreprise, ce sont d'abord ceux qui créent le tissu économique. Mais, la Communauté Urbaine, et ils le reconnaissent eux-mêmes, est un acteur fort de ce développement, comme la Région d'ailleurs qui accompagne. Voilà, nous prenons acte de ces 2 rapports. Il ne s'agit pas de voter mais de prendre acte de ces 2 rapports et qu'il y a eu un débat. Merci.

Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur le développement économique

Le conseil décide :

- de prendre acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant sur l'exercice de la compétence développement économique sur les exercices 2017 et suivants a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur l'organisation territoriale des soins de premier recours

Le conseil décide :

- de prendre acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant sur l'organisation territoriale des soins de premier recours sur les exercices 2017 et suivants a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

2. Budget Eau - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Alors nous continuons pendant que le dépouillement se fait, avec 2 questions financières. Je vais passer la parole pour un bon moment à Daniel MEUNIER. Alors d'abord pour les 2 décisions modificatives, présentées l'une et l'autre à la suite et puis ensuite je mettrai aux voix.

M. Daniel MEUNIER.- Bien. Merci M. le Président. Donc effectivement en premier un vote d'une décision modificative au budget principal. C'est une décision modificative qui prévoit en investissements des ajustements de crédit pour certaines opérations au vu des prévisions de réalisation 2022 équilibrées par l'ajustement de la dotation de l'emprunt d'équilibre. Ceci pour un montant de 6 977 544 euros.

Et puis une décision modificative qui concerne le budget eau, donc qui prévoit un investissement, des ajustements de crédit pour certaines opérations au vu aussi des opérations et des réalisations 2022 équilibrées par l'ajustement de la dotation de l'emprunt d'équilibre. Ceci pour un montant de 1 372 303 euros.

M. le Président.- Merci. Des remarques sur ces 2 décisions modificatives ? Donc je mets aux voix ? Je m'adresse aux scrutateurs parce que comme ils sont occupés je ne voudrais pas qu'ils passent à côté sur ces décisions modificatives. C'est bon, il n'y a pas de remarques sur les 2 rapports qui viennent d'être présentées ? D'accord donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des contre ? Des pour ? Je vous remercie même vote pour les 2. Très bien.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

3. Budget primitif 2023 - Adoption du budget principal

4. Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2023

5. Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2023

6. Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2023

7. Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2023

8. Clôture du budget annexe Ecomusée

9. Budget Annexe ZA Coriolis - Vote du budget primitif 2023

10. Budget annexe Zones d'activité économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2023

11. Taxe foncière sur les propriétés bâties - vote du taux 2023

12. Taxe foncière sur les propriétés non-bâties - vote du taux 2023

13. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2023

14. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote d'un abattement

15. TASCUM - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2024

16. Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du taux 2023

17. Bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises - revalorisation

18. Institution de la taxe sur les friches commerciales

19. Taxe sur les friches commerciales - Vote du taux 2024

20. Création et mise à jour des AP/CP

21. Clôture de comptes assujettis à TVA - Zones d'activités

22. Clôture de comptes assujettis à TVA - Bâtiments

M. le Président.- Nous passons ensuite au point dur de notre conseil puisque ce sera l'adoption du budget. Budget principal, Budgets annexes. Je propose à notre collègue de présenter l'ensemble, c'est à dire du point 3 au point 22. Quand il aura terminé, je donnerai la parole à certaines/certains vice-présidents qui présenteront rapidement quelques points dans leurs délégations. Et puis ensuite, j'ouvrirai le débat avant le vote sur l'ensemble des délibérations. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien. Merci Monsieur le Président. Et bien écoutez comme il vient d'être dit, on va attaquer un point long et dur. Mais, avant de commencer, je voudrais déjà remercier les services de la communauté, et particulièrement le service Finances qui a été de manière soutenue à mes côtés pour la préparation de ce budget, et puis remercier aussi tous mes collègues vice-présidentes et vice-présidents pour l'attention qu'ils y ont porté, leur participation aussi efficace au montage de ce budget.

Chers collègues, lors de la présentation de notre débat d'orientation budgétaire, notre président, et différents élus, ont pris la peine de planter le décor environnemental national dans lequel les collectivités importantes ou plus réduites auront à bâtir leur budget de fonctionnement et d'investissement.

Nous savons ici toutes et tous qu'un budget ce n'est pas simplement un alignement de chiffres qui vise uniquement l'équilibre. Un budget sert à mettre en musique, une politique aux objectifs qui sont des objectifs clairement identifiés. Un budget c'est en même temps le ciment des projets qui font grandir notre territoire. Il façonne aussi les ambitions à venir. Il met en lumière les efforts consentis pour nos habitants et, si je vous parle de mise en musique, c'est que je vais me permettre une métaphore pour ce budget 2023. Et je dirais qu'il nous faut écrire une partition collective aux notes pleines d'espoir et d'ambition, malgré un contexte bien morose et anxiogène. Sur cette partition ne s'écrit pas que des notes que nous voudrions charmantes et harmonieuses. La mélodie est passée au crible d'autres compositeurs qui imposent eux une musicalité différente et des diatoniques qui pondèrent les lignes de la portée, malheureusement beaucoup plus souvent sous forme de bémols et de bécarrés que de dièses, élevant le champ des possibles en matière de résonance. Laissons là cette métaphore pour revenir à notre sujet. Je pense que vous aurez toutes et tous compris qu'un des compositeurs et non des moindres est l'Etat, au travers d'une loi de Finances qui, face à un contexte inflationniste, ne prend pas la réelle dimension d'une situation très difficile pour les collectivités et met à mal, par des coupes sombres budgétaires ou des non-réajustements de subventions à leur direction, leur faculté à réaliser des investissements et assurer légitimement leur fonctionnement.

Supprimer la CVAE représente un coût direct pour les Finances de l'Etat de l'ordre de 7,6 milliards d'euros par an. C'est autant d'endettement supplémentaire et/ou de renoncement à des politiques publiques nationales et/ou d'encadrement de la dépense des collectivités locales. C'est aussi la disparition d'un impôt économique local constitutif des liens entre acteurs du développement économique et tissu économique local.

La constitution d'un fond vert de deux millions d'euros reste aléatoire. Notre collectivité sera-t-elle considérée comme faisant partie du périmètre des allocataires du fonds vert ? Et d'autre part parce que la valeur budgétaire d'une ressource en section de fonctionnement n'a rien à voir avec une ressource en section d'investissement. En outre, il nous faut garder à l'esprit le fait qu'à la différence du fond d'attractivité, le fond vert ne présente à l'heure actuelle aucune garantie sur les modalités de pérennisation. Le décalage de 2 années de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est aussi très pénalisant pour notre collectivité, alors que le gouvernement c'était formellement engagé à ce

que la suppression de la taxe d'habitation. Trois ans après, l'Etat revient sur le vote du législateur. Alors que les travaux préparatoires à la révision devaient être engagés au premier semestre 2023. Cet article mettrait un coup d'arrêt au démarrage du processus, et ce alors même que les outils techniques ont été développés à temps par la Direction générale des Finances publiques.

Donc une enveloppe de DGF qui reste à l'identique de celle de 2022. Un filet de sécurité énergétique soumis à une condition d'entrée à l'éligibilité qui est fonction du taux d'épargne alors que ce dernier lui aussi reflète le poids de l'encours de dette, mais pas notre aisance financière. Une participation des collectivités au redressement des finances publiques qui est un effort demandé aux collectivités basé sur l'inflation moins 0,5 point qui est sensiblement supérieur à celui que l'État s'impose à lui-même et sensiblement supérieur à celui de la précédente loi de programmation. Reconduction, comme l'avait souligné le président, de la logique inhérente aux contrats de Cahors, assortie d'un diktat qui est le suivi d'une reprise sur quote-part de TVA potentiellement dès 2024. Voilà chers collègues, autant de poids qui pèsent considérablement sur la partition que je vais tenter de vous présenter de la manière la plus précise possible.

Alors si vous le voulez bien on va s'intéresser dans un premier temps au budget principal. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le périmètre des dites recettes reste identique au budget principal de 2022 avec une augmentation de 3,18% mais elles affichent une diminution de 0,58% par rapport au budget total voté en 2022. Ce sont des recettes qui s'établissent à 75 364 000 euros. La revalorisation des bases de fiscalité a été revalorisée sur les bases de l'indice à la consommation des prix et les recettes sont évaluées en conséquence. Pour la CFE, 6 755 000 euros. 1 305 000 euros pour la taxe foncière et 10 239 000 euros pour la TEOM. L'augmentation des recettes d'un produit total de 904 000 euros liée aux imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau et enfin l'augmentation prévisionnelle du produit de la taxe sur les surfaces commerciales, la fameuse TASCOT, par anticipation de l'augmentation du chiffre d'affaires de ses commerces liée à l'inflation, serait d'un montant de 1 390 000 euros. L'évolution de la fraction de TVA qui prévoit l'augmentation de la part relative à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation de 3% par rapport au montant 2022 qui sera définitivement perçu et dont la notification par la Direction départementale des Finances publiques est intervenue cette fin d'année, soit 11 700 000 euros finalement estimé pour 2023. La compensation de la suppression de la CVAE sur la base des éléments connus dans le projet de loi de finances 2023 à savoir la moyenne des recettes perçues ces 3 dernières années, soit 6 145 000 euros. Et enfin concernant le fonds de péréquation intercommunal, le FPIC, l'enveloppe est évaluée à 1 400 000 euros pour 2023, sachant que et nous en avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire suite à l'entrée en contribution de la CUCM en 2022, celle-ci est intégrée en dépenses pour un montant de 173 000 euros donc in fine une évolution à la baisse de près de 40 000 euros. Le montant du fonds national de garantie individuelle de ressources est reconduit pour 6 061 167 euros, ainsi que celui des attributions de compensations versées par les communes. Et enfin de la même manière, l'évaluation de la recette perçue au titre de la taxe de séjour et reversée à l'office du tourisme communautaire est en augmentation au vu des réalisations prévisionnelles sur 2022 soit 100 000 euros. Un rapide Focus maintenant si vous le voulez bien sur les dotations et subventions et participations. Elles représentent 32% avec un budget de 23,9 millions d'euros. Nous avons la dotation globale de fonctionnement qui est le principal concours financier de l'Etat avec 14 351 000 euros pour 2023. Le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est de 3 274 073 euros et les montants de dotation générale de décentralisation qui sont versés en faveur des autorités compétentes pour l'organisation des transports de l'Etat. C'est un montant je le rappelle qui est quand même un montant gelé depuis 2012 et la participation de la région s'élève à environ 2 millions d'euros. Tout cela en conclusion pour un budget de recettes de fonctionnement de 75 364 000 euros.

Il nous faut parler de dépenses. Donc voyons effectivement au niveau de celles-ci en section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement représentent un montant total de 65 458 584 euros. C'est un montant en baisse de 2,9% par rapport au budget total voté en 2022. Elles se répartissent de la

manière suivante : des charges à caractère général pour 42,93%, soit 28,1 millions d'euros. Une diminution de 1,10% par rapport au budget total voté en 2022.

Dans ces charges, nous avons la gestion des déchets avec un budget prévisionnel alloué à la politique des déchets de 8 854 300 euros.

La politique voirie avec une enveloppe allouée à la propreté entretien de la voirie pour 3 897 400 euros. Là c'est une augmentation de 14% par rapport au budget 2022.

Politique de transports : la gestion des transports scolaires, vous savez qu'elle est totalement dissociée du réseau urbain puisque c'est un budget annexe dédié. L'enveloppe 2023 est estimée à 4 659 816 euros comprenant pour près de 4 159 000 euros, les marchés de transport scolaire, le remboursement aux communes et la gestion du système billettique.

Défense incendie / eaux pluviales : les charges liées à l'incendie sont de 222 825 euros et les dépenses dédiées à la gestion des eaux pluviales de l'ordre de 1 652 825 euros.

Economie, dans les dépenses de fonctionnement : budget 2023 qui s'élève à 256 440 euros qui comprend des dépenses de prospection, de promotion, de participation comme l'a souligné Jean-Claude tout à l'heure à différents événements, l'accompagnement aux porteurs de projets agricoles commerçants et artisans.

Habitat / urbanisme : Concernant l'habitat, il est prévu des dépenses consacrées à l'animation dans le cadre de l'OPAH pour une nouvelle étude stratégie opérationnelle habitat public avec une enveloppe de 480 000 euros. S'agissant de l'urbanisme une enveloppe dédiée de 76 350 euros.

Développement territorial : l'enveloppe dédiée représente 113 860 euros et comprend majoritairement des crédits pour la poursuite de l'étude dans le cadre du programme Petites villes de demain sur Montchanin.

Politique patrimoniale : Les dépenses liées au fonctionnement de l'Ecomusée, vous savez que jusque-là elles étaient gérées en Budgets annexes. A partir de 2023, l'ensemble de ces dépenses sera intégré au budget principal avec une enveloppe allouée de 229 880 euros qui comprend et qui intègre toutes les dépenses liées à la programmation scientifique et culturelle.

D'autres dépenses qui comprennent notamment un budget alloué à la logistique et aux moyens généraux pour 5 497 250 euros. Et en complément 304 000 euros sont prévus pour le budget formation et prévention. Par ailleurs, 725 316 euros sont intégrés pour le budget des systèmes d'information. 597 000 pour le juridique et le foncier. 350 000 au titre de la communication et 102 550 euros en dépenses diverses. Qu'est-ce que l'on met dans les dépenses diverses, ce sont les remboursements du parking TGV et les services bancaires et les cotisations. 132 650 euros pour l'animation territoriale avec nous avons l'intérieur une étude qui va porter sur la mutualisation des accueils de la Communauté Urbaine et la poursuite du marché plateforme numéro vert. Et enfin une enveloppe dédiée aux au TICE pour 48 990 euros.

Voilà pour les charges générales.

Rapidement voyons les charges de personnel. Ses charges de personnel sur ce budget représentent 32,04% avec un budget de 20 900 000 euros. Pour rappel, et il est important, le budget principal 2023 va intégrer l'ensemble des dépenses du budget annexe Écomusée alors que les charges de personnel pour l'ensemble de la direction eau / assainissement et SPANC eux vont intégrer le budget annexe eau dès 2023. Les autres charges de gestion courante pour 10,15 % avec 6 642 344 euros. C'est une évolution en baisse de 10% en comparaison avec le budget total voté qui s'explique par le fait que ce chapitre intégrait auparavant le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Ecomusée qui était je vous le rappelle de 745 654 euros en 2022. Les charges financières : c'est 2,70% de la dotation prévue pour 2023 avec un budget de 1 769 744 euros contre 1 683 316 euros au BP 2022. Voilà comment se décline pour rappel les dépenses de fonctionnement qui représentent donc un montant total de 65 458 584 euros.

Avant de détailler le chapitre de l'investissement, voyons comment nous entendons assurer le financement de ces derniers. Donc un mot sur la chaîne de l'épargne avec une amélioration très modérée. L'évaluation sera plus fine quand on aura établi toutes les reprises de résultats 2022 et le vote de la loi de

Finances et la notification prévisionnelle des bases. Donc l'autofinancement prévisionnel de 4 552 404 euros pour un budget de fonctionnement je le rappelle de 75 376 127 euros. Des recettes d'investissement qui assurent le financement des dépenses d'investissement pour un montant de 36 418 831 euros.

Les subventions d'investissement sont importantes et représentent 6 990 000 euros, elles se déclinent ainsi : des versements importants de subventions qui sont notamment attendues dans le cadre de notre contrat métropolitain que nous avons conclu avec la région Bourgogne Franche-Comté en 2018 ; d'autres financements sont également attendus pour le projet de recyclerie pour un montant de 1 128 235 euros financés par la région sachant aussi qu'un financement de 600 000 euros complémentaires est alloué par le département ; 1 005 763 euros pour le chantier des collections et les réserves Ecomusée (ce se sont des montants qui seront alloués par la DRAC et le conseil régional) et ainsi que 884 935 euros pour l'îlot Jaurès au Creusot pour la démolition / l'aménagement financés aussi par le conseil régional et la DREAL ; Des produits de cession pour 1 100 000 euros dont 27 926 000 euros vont concerner la cession des terrains des zones d'activités économiques et commerciales du budget principal aux nouveaux Budgets annexes dont nous parlerons dans un instant. Un emprunt d'équilibre avec 15,6 millions d'euros au vu de ce qui précède et du montant d'investissement bien entendu à financer.

Voilà nous allons passer au financement de nos investissements. On va voir désormais la nature de ces investissements. Au chapitre des investissements, le budget primitif prévoit, à l'image de ce que nous avons exposé lors du débat d'orientation budgétaire, un niveau d'investissement relativement important. Le président en a parlé dans ses propos liminaires, le volume global des dépenses d'investissement s'élève à 30 094 794 euros hors reste à réaliser 2022 et bien entendu aussi hors dette. Un budget total d'investissement de 36 418 831 euros, remboursement de la dette comprise et opérations d'ordre incluse avec un budget qui se traduit et qui se décompose ainsi : 51% du budget consacré à la transition écologique au coeur de la vie quotidienne avec un budget de 15,3 millions d'euros. Le budget de la cohésion sociale territoriale 27% du budget avec un budget de 8,1 millions d'euros. 18% du budget consacrés au développement économique et l'enseignement supérieur avec un budget consacré de 5,2 budget d'investissement. Les dépenses d'investissement intègrent bien entendu les dépenses relatives aux remboursements du capital de la dette pour 6 309 987 euros. Donc au vu de toute la présentation que je viens de vous détailler le budget primitif 2023 du budget principal s'élève à 111 794 988 euros. Je continue, Président, avec les budgets annexes ?

M. le Président.- Oui, toutes les délibérations jusqu'à la 22.

M. Daniel MEUNIER.- Alors nous allons passer au budget eau potable / fonctionnement. En fonctionnement pour le budget eau, les dépenses réelles s'élèvent pour 2023 à 12 240 221 euros dont plus de 7 400 000 euros sont liés au contrat de régie intéressée. Des charges qui sont sensibles par rapport au contexte inflationniste. Elles évoluent de 3,9% par rapport au budget total voté en 2022. Et de près de 15% en comparaison du budget primitif 2022.

Pour le budget assainissement collectif. En fonctionnement, les dépenses réelles de ce budget s'élèvent à 6 967 755 euros dont plus de 5,5 millions d'euros au titre du contrat de régie intéressée donc une évolution de 7,6% par rapport au budget primitif 2022 et de 5,9 % en comparaison avec le budget total voté.

Pour le budget assainissement non collectif, vous savez que c'est un budget qui est géré en régie directe et intègre l'accompagnement des usagers pour l'entretien, les travaux de mise aux normes de leur système. Le budget 2023 intègre la reconduction des services assurés en 2022 sachant que l'on fera porter une attention toute particulière sur la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé aux propriétaires et aux usagers des installations d'assainissement privées pour leur assurer je dirais une meilleure assistance et un meilleur conseil pour les mises aux normes. Donc dans ce cadre, les charges réelles s'élèvent à 155 866 euros pour 2023.

Pour le budget Transports / fonctionnement. Les dépenses du budget primitif 2023 intègrent pour sa 2ème année d'exécution des conditions de réalisation du contrat qui a été mis en place au premier janvier 2022 avec un montant de dépenses de ce budget qui s'élève à 5 828 763 euros répartis entre la

section de fonctionnement pour 4 764 000 euros et 1 064 000 euros pour l'investissement. Les recettes de fonctionnement, vous vous en doutez toutes et tous, proviennent essentiellement du versement mobilité pour 4 millions d'euros avec une évolution prévisionnelle de 2,5% en raison du dynamisme des entreprises locales.

Le budget Coriolis en fonctionnement : vous savez que ce budget Coriolis, créé en 2022, a vocation à retracer l'ensemble des flux financiers et des écritures comptables liés à l'aménagement de cette zone. Pour 2023 les dépenses de fonctionnement représentent un montant total de 5 662 070 euros.

Pour le budget Zones artisanales économiques et commerciales, en fonctionnement. Il va être créée en 2023. Il a vocation à retracer aussi l'ensemble des flux financiers et écritures comptables liés à l'aménagement de l'ensemble de nos zones d'activités sur le territoire hors Coriolis bien entendu puisque Coriolis a un budget dédié dont je viens de vous parler. Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement représentent un montant total de 1 676 000 euros.

Cette fois-ci laissons le fonctionnement passons au chapitre investissement.

Pour le budget eau potable, s'agissant de l'investissement, les dépenses sont stables compte-tenu de décalage d'opérations de l'année 2022 et des aménagements en lien avec le projet de la RCEA mais je crois que Jean-Marc y reviendra dans un moment, ces aménagements qui se décalent également en 2024. Donc un investissement évalué à 9 867 308 euros.

Pour le budget assainissement collectif en investissement. Un budget de 7 134 505 euros dont 516 000 euros au titre du remboursement du capital des emprunts.

Pour le budget assainissement non collectif, des dépenses d'investissement évaluées à 7 500 euros pour l'acquisition de matériels informatiques et là ce sont des dépenses qui sont totalement financées par l'autofinancement.

Le budget Transport urbain : en investissements conformément là au plan de mandat à 2021/2026 nous avons la première phase de renouvellement de la flotte de bus pour 1 020 000 euros comprenant l'acquisition de nouveaux véhicules. Et puis, qui dit nouveaux véhicules dit aussi les installations techniques afférentes. Elles intègrent également la première tranche de remboursement de l'avance qui nous avait été accordée par l'Etat pour les autorités organisatrices de mobilité suite à la crise sanitaire pour un montant de 44 763 euros. Des recettes d'investissement qui vont venir financer ces dépenses correspondent au virement de la section de fonctionnement pour 191 705 euros, la dotation aux amortissements d'un montant de 290 000 euros et puis l'emprunt d'équilibre pour 583 000 euros qui sera lui aussi réajusté au moment de la reprise des résultats 2022.

Avec le budget Coriolis : en investissement donc, des dépenses d'investissement qui sont financés à ce stade en complément des opérations d'ordre par un emprunt d'équilibre de 4 668 000 euros.

Et enfin pour le budget Zones artisanales économiques et commerciales, des dépenses d'investissement financées par un emprunt d'équilibre de 1 676 000 euros qui correspond au budget de fonctionnement.

Voilà chers collègues pour ce budget, ces budgets 2023. Je vous remercie déjà de votre patiente écoute.

Alors comme il m'a été demandé de poursuivre sur les points suivants. Nous avons effectivement en point 3 je crois, la clôture du budget annexe Écomusée. Alors si vous vous souvenez bien lors du débat d'orientation budgétaire, on avait évoqué la décision de réintégrer le budget annexe Ecomusée au sein du budget principal. En l'occurrence, vous vous en doutez toutes et tous, nous sommes obligés de le clôturer. Je vous rappelle pour information les raisons de ce choix. C'était un budget qui nécessitait au vu de la faiblesse de son montant le versement d'une subvention annuelle d'équilibre de la part du budget principal de l'ordre de 90% de ses recettes de fonctionnement. La gestion en Budgets annexes génère aussi beaucoup d'activités supplémentaires ce qui implique des actes administratifs, des actes budgétaires dédiés alors que la codification analytique permet un suivi individualisé de l'activité de l'Écomusée. Donc au vu de ces éléments, il s'avère que la gestion de l'Écomusée dans une comptabilité séparée ne présente

plus vraiment d'intérêt. Il vous est proposé ce soir d'intégrer les mouvements financiers de l'Écomusée dans le budget général à partir de l'exercice 2023.

Le budget annexe Zone d'activités Coriolis, le président en a parlé tout à l'heure aussi dans ses propos liminaires, lors du DOB il nous a été proposé de créer ce budget annexe dédié à la zone artisanale Coriolis. Ça nous permettra d'avoir une meilleure lisibilité des projets et des opérations que nous conduisons sur cette zone pour dynamiser l'économie du territoire. Donc c'est un budget primitif 2023 d'un montant de 11 324 140 euros. Des dépenses de fonctionnement qui représenteront un montant total de 5 662 070 euros. Alors qu'est-ce qu'elles vont comprendre ces dépenses ? Elles vont comprendre avant tout les charges qui sont liés à l'aménagement et à la viabilisation des terrains avec le terrassement et les aménagements de voirie pour un montant de 4 668 000 euros. Les recettes de fonctionnement vont correspondre comme je l'ai évoqué tout à l'heure à la variation de la valeur du stock de terrains aménagés c'est à dire le prix de revient de l'aménagement constitué de l'ensemble des charges soit 5 662 000 euros. Les dépenses d'investissement à ce stade seront financées en complément des opérations d'ordre par un emprunt d'équilibre de 4 668 000 euros. Voilà pour le budget Coriolis.

Concernant le budget annexe Zones économiques et commerciales. C'est un budget que l'on créé pour 2023. Là aussi qui a vocation comme pour Coriolis à retracer l'ensemble des flux financiers et écritures comptables. Le budget primitif concernant ces zones sera d'un montant de 3 352 000 euros. Ça représente aussi, comme pour Coriolis, les opérations de lotissements, de viabilisation et de vente de terrains à des personnes privées avec des dépenses de fonctionnement d'un montant total de 1 676 000 euros. 50 000 euros consacrés à la signalétique et toutes les études réalisées dans le cadre du schéma directeur. Et puis c'est un budget qui va prévoir aussi le transfert des terrains concernés du budget principal au budget annexe pour un montant de 926 000 euros avec des recettes de fonctionnement charges comprises de 1 676 000 euros.

Je vais passer si vous le voulez bien au point sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. La base de cette imposition a été établie sur la valeur locative cadastral du bien. Elle est revalorisée annuellement par le montant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur une année. Donc les bases d'imposition devraient, j'emploie le conditionnel, augmenter d'environ 7% pour 2023. Sur cette base le produit de taxes à taux constant est estimé à 1 305 000 euros soit une progression de recettes de 85 000 euros par rapport à 2022. Nous vous proposons ce soir de maintenir ce taux à 1,25% pour l'année 2023.

Pour le taux sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties : vous savez que c'est au même titre que la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On vous propose de reconduire le taux voté en 2022 pour la taxe foncière et de le maintenir à 2,85% pour 2023 avec un produit estimé à 93 600 euros.

Pour le taux sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : au vu du contexte inflationniste, comme je l'ai précisé tout à l'heure, les bases d'imposition devraient réévaluées aussi d'environ 7% pour 2023. La recette est estimée sur cette base à 10 239 000 euros avec un taux constant. Nous vous proposons donc de reconduire ce taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 à 10,53%.

Notre président a parlé, alors là cette fois-ci pour 2024, effectivement de leviers fiscaux et vous avez en point 14 le vote d'un abattement TASCOT. Il vous est proposé d'instaurer un abattement de 15% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et des boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés, j'insiste là-dessus, à un ensemble commercial. C'est une possibilité que nous offre la loi de Finances. Il nous semble important de saisir cette disposition pour apporter un nouveau soutien à notre économie proximité ; la délibération devant être prise avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante. La délibération n'aura pas d'impact sur les bases 2023 et l'abattement sera applicable à partir du 1er janvier 2024.

Toujours au niveau des leviers : Coefficient multiplicateur TASCOT pour 2024. La loi de Finances alors c'est une loi de Finances qui remonte déjà à 2010 nous donne la possibilité d'appliquer un coefficient multiplicateur de TASCOT. Et depuis 2019, ce coefficient multiplicateur peut atteindre 1,30% pour les EPCI qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés

bâties. Donc un abattement dont nous venons de parler. Ça concerne les commerces qui exploitent une surface de vente au détail de plus de 400 m² dont la date d'ouverture est postérieure au 1er janvier 1960 et qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxes de plus de 460 000 euros. Il vous est donc proposé de porter ce coefficient multiplicateur pour 2024 à 1,25% ce coefficient pourrait générer au vu des éléments que nous connaissons à ce jour un produit supplémentaire de l'ordre de 55 000 euros.

Taux de cotisation Foncière des entreprises : On savait que la cotisation Foncière des entreprises la CFE est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale avec la CVAE. Pour rappel, le projet de loi de finances pour 2023 prévoit la suppression de cette dernière sur 2 ans. Et pour la CFE, il vous est proposé de reconduire le taux de cotisation foncière des entreprises votée en 2022 et par conséquent de fixer ce taux pour 2023 à 25,22% ce qui générerait un produit estimé pour notre collectivité de 6 755 000 euros.

Le point suivant. Nous avons la revalorisation des bases minimum de Cotisations Foncière des entreprises. Les redevables de cette Cotisation Foncière des Entreprises sont assujettis à une cotisation minimum qui est établi à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil communautaire. Vous avez si voulez bien regarder dans le tableau la reprise de cette régulation. Là le redevable doit avoir un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros, et s'il a un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros il est de fait exonéré. Nous vous proposons de faire évoluer ces bases, je dirais pour permettre une meilleure équité fiscale entre les entreprises sachant que cette revalorisation ne pourra intervenir qu'à compter du 1er janvier 2024. Je tiens aussi à vous préciser que les modes de calcul des montants ont été évalués sur la moyenne des bases appliquées par les différents EPCI du département pour les 3 premières tranches et des moyennes des communautés urbaines de France pour les 3 dernières tranches. Ce sont des paramètres que nous avons tenus à intégrer pour rester dans un dispositif harmonieux et équitable. La recette estimée au vu des éléments connus à ce jour est d'environ 450 000 euros. Je tiens aussi à rappeler à toutes et tous ce soir que la loi de Finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE. Les entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros bénéficieront quand même d'un allègement fiscal de belle importance. Je ne vais pas vous redonner effectivement tout le détail de ses revalorisation - je vais y arriver je commence d'être fatigué - vous l'avez effectivement dans le détail de la note.

Toujours au niveau des leviers fiscaux : L'institution de la taxe sur les friches commerciales. Bon je voudrais avant de commencer faire tout de suite mon mea culpa parce que lors de la commission finances j'ai donné quelques explications sur les paramètres qui bordent un petit peu la mise en place de cette taxe et les éléments que je vous ai donnés étaient erronées. Je présente mes plus profondes excuses aux gens qui étaient à la commission Finances. Je vais pouvoir vous redonner ce soir des éléments beaucoup plus fiables Sont imposables effectivement à la taxe sur les friches commerciales : les locaux commerciaux et biens divers, notamment les immeubles de bureaux, les immeubles affectés à une activité commerciale, aires de stationnement des centres commerciaux, les lieux de dépôt et de stockage. Les biens ne doivent plus être affectés à une activité entrant dans le champ de la Cotisation Foncière des Entreprises depuis au moins 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et doivent rester inoccupés au cours de cette même période. De plus, pour l'établissement de l'imposition, la collectivité communiquera chaque année à l'administration fiscale avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe et il n'y a pas de différence effectivement entre milieu urbain et milieu rural ; erreur que j'avais grossièrement faite lors de la commission finances dernièrement ; encore toutes mes excuses. C'est une taxe effectivement qui peut permettre une réduction du nombre de friches et puis je dirais favoriser l'image du territoire, illustrer en même temps le contexte qui est un contexte créé par la loi climat et résilience relative à la sobriété foncière qui va in fine s'imposer à tous les territoires. Nous sommes je vous le rappelle quand même à ce sujet au niveau de la Communauté Urbaine lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt zéro artificialisation nette. Donc, il nous faudra avant le 1er octobre de l'année d'imposition communiquer à l'administration la liste des intérêts des biens susceptibles d'être concernés par cette taxe. Le taux de la taxe est fixé de droit à 10% la 1^{ère} année d'imposition, de 15% la 2^{nde}, de 20% à compter de la 3^{ème} année d'imposition avec possibilité de majoration jusqu'au double. Pour information, sur le territoire communautaire en 2021, nous avons recensé 1 534 friches qui ont été recensées contre 1 118 en 2015. C'est quand même une hausse de 37%

en 6 ans. 1 419 de ses friches sont vacantes depuis au moins 2 années et 1 174 depuis au moins 4 années. L'augmentation du nombre de locaux en activité sur le territoire communautaire sur ces 4 dernières années : plus 3,4% ; ce qui démontre quand même une attractivité certaine sur le territoire mais un désintérêt toutefois pour les locaux existants. Alors concernant, le vote du taux 2024 de cette taxe sur les friches commerciales. Comme je viens de vous l'évoquer le taux de la taxe est de droit de 10% la première année, 15% en seconde année, 20% à compter de la 3ème année d'imposition mais on peut majorer ses taux dans la limite du double et ainsi fixé un taux entre 10% et 20% pour la première année d'imposition, 15 et 30% pour la seconde, 20 et 40% à compter de la 3ème année d'imposition. Donc dans le but de maximiser je dirais l'effet incitatif de cette taxe, nous vous invitons à instituer la majoration maximum pour la 1ère, 2ème et à partir de la 3ème année d'imposition. Soit 20, 30 et 40%. Pour information sur cette base et au vu des éléments connus à ce jour cette taxe majorée générerait une recette d'environ 500 000 euros à compter de la première année d'imposition. Je le redis, la première année d'imposition ne peut être que 2024 maintenant puisqu'il aurait fallu prendre cette délibération avant le 1er octobre de l'année.

J'en arrive au point 20. C'est bien ça ? J'ai du mal à savoir. Oui. La création et la mise à jour des AP/CP. Bon là il s'agit effectivement à la fois de mise à jour et création. Là encore une fois vous avez dans le tableau les modifications qui ont été notifiées en rouge. Pour le budget principal : pour 2023 on vous propose de nouvelles AP/CP qui concernent premièrement les travaux de centralité à Montceau pour 1 300 410 euros, les travaux de centralité à Sanvignes pour 600 000 euros, les aménagements du Magny à Montceau pour 800 000 euros et l'étude urbaine globale et les aménagements du campus universitaire pour 1 500 000 euros. Au budget principal pour 2023, on vous propose d'actualiser le montant des enveloppes consacrées à l'aménagement du boulevard du 8 mai, les aménagements de proximité et là pour y intégrer et c'est important l'aménagement des trottoirs avec un budget de 2 250 000 euros, l'aménagement du Plessis à Montceau pour prendre en compte la nouvelle estimation des travaux et intégrer la maîtrise d'œuvre et prolonger l'échéancier d'une année pour les opérations Montceau, Le Plessis, quai de transfert, le site technopolitain et 2 années pour l'opération Mach2. Au budget assainissement collectif, on vous propose de prolonger l'échéancier de 2 années pour l'opération de rénovation des usines de dépollution. Et au vu des prévisions de réalisation sur l'exercice 2022 et des prévisions 2023 d'autoriser et d'ajuster les autorisations de programmes comme vous l'avez aussi en rouge notifiés dans votre tableau. Et enfin pour le budget eau potable de prolonger l'échéancier d'une année pour les opérations barrages, captages, rénovation des réseaux d'eau potable mais également d'actualiser le montant de l'enveloppe consacrée à cette opération.

Voilà là encore vous avez effectivement les différentes actualisations qui vous ont été précisées et soulignées en rouge dans votre tableau. Vous pourrez bien entendu aussi retrouver tous les détails de ses opérations dans les annexes qui se sont jointes à cette délibération. Voilà Monsieur le Président, je m'en arrête ici.

M. le Président. - Oui puisque la 21 est sans présentation. Merci. Je vais passer la parole comme je le disais tout à l'heure, à quelques collègues qui vont compléter ce que vient de dire Daniel MEUNIER. On va commencer par Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET. - Merci M. le Président. Ça va reposer un petit peu notre collègue qui a eu longtemps la parole. Donc, concernant les déchets, comme sur d'autres dossiers, la communauté a investi pour l'avenir. Elle a fait preuve encore une fois qu'elle est à la pointe de l'innovation. Elle investit aussi sur la transition. Concernant les investissements sur les déchets, c'est plus de 5 millions d'euros qui vont être investis l'année prochaine. Tout d'abord sur le centre de tri et le quai de transfert pour environ 1,4 millions d'euros. Je rappelle que, sur le centre de tri, on investit uniquement sur la partie études puisqu'à partir du 1er janvier, donc dans quelques jours, ce sera entièrement porté par le SMET auquel nous avons adhéré et auquel on appartiendra d'ici quelques jours.

Sur les déchetteries, c'est 300 000 euros qui ont été investis à la fois pour des obligations réglementaires liées au contrôle de la DREAL et qu'il faut aménager. On a aussi l'ambition de changer le

système d'accès puisque en fait régulièrement il devient obsolète au bout de quelques années et afin de limiter les excès. Il nous revient de modifier ce contrôle d'accès de façon à l'optimiser. On a aussi, pour la sécurité des agents, prévu le remplacement d'un certain nombre de bennes, puisque les bennes sont parfois usées : 30 000 euros sont prévus à cet effet.

Sur la recyclerie, c'est près de 2 millions d'euros qui vont être investis mais pas que sur la recyclerie puisque je vous rappelle que, finalement, on va prévoir sur les 3 principales déchetteries des zones de dons et de réemplois. Ces travaux sont largement financés par la région et le département.

Sur la collecte enfin, plus de 300 000 euros seront investis puisqu'on a aussi un parc de bacs qui est vieillissant, ils ont plus de 10 ans, il faut donc prévoir un remplacement.

Et puis on a aussi prévu un fonds d'investissement pour les broyeurs mutualisés que les communes pourraient acheter dans le cadre du dispositif « communes éco-engagées ».

Sur le fonctionnement, c'est près de 9 millions d'euros qui vont être dépensés. Je rappelle que c'est moins 11% par rapport à l'année dernière. 11% de moins. Cette différence se fait principalement par notre adhésion au SMET voilà qui va rendre les tarifs 2023 plus intéressants même si on va avoir une petite surprise qui nous forcera peut-être à faire une DM d'ici quelques temps, le SMET va augmenter ses tarifs mardi prochain puisque le coût de l'augmentation de l'énergie les impacte aussi. L'électricité pour le SMET va passer de 600 000 euros à 1 500 000 euros et donc effectivement il prévoit une augmentation de leurs tarifs dans les jours qui viennent. Sur cette dépense, donc on va aussi maintenir plus de 150 000 euros pour tout ce qui est entretien, maintenance, lavage des points de proximité.

Sur les déchèteries, ça dépend beaucoup des quantités de déchets puisque 85% de la dépense des déchèteries est liée finalement au volume de déchets qui sont apportés. On espère que le nouveau système d'accès permettra de contenir ce volume qui était en forte hausse cette année et donc la réévaluation là aussi des marchés va nous impacter.

Pour la prévention, c'est près de 200 000 euros qui sont prévus en fonctionnement avec là aussi ce qui a été acté par nous tous dans le cadre du programme local de prévention des déchets. C'est beaucoup de dépenses, mais ce sont aussi des recettes en face puisque, on l'a évoqué, la région a financé à hauteur de plus d'un million d'euros la recyclerie. De plus, on a aussi d'autres subventions. A noter un soutien aussi de CITEO sur ce qu'on fait en termes de tri qui sera un peu moins important l'année qui vient, puisque, comme on est dans une phase transitoire pour notre centre de tri, on va perdre temporairement une partie des subventions qui resteront quand même à la hauteur de 500 000 euros.

Voilà pour les principaux éléments. On voit bien que ce budget est comme tous les budgets fortement impacté par l'évolution à la fois des pratiques de traitement des déchets, par les obligations réglementaires qui se bousculent et par aussi la hausse effectivement des tarifs de l'énergie. L'objectif est sur les investissements de faire baisser les tonnages de façon à être le seul moyen réel d'économie. C'est d'avoir un tonnage moins important qui soit collecté et donc la prévention est le principal vecteur de réduction de cet impact financier. Merci.

M. le Président.- Je passe la parole donc à M. Guy SOUVIGNY.

M. Guy SOUVIGNY.- Oui merci président. Mes chers collègues à l'annonce de ce budget, et je voudrais remercier le premier vice-président pour sa présentation toujours bien étayée d'ailleurs, et en tant que vice-président délégué au tourisme, je ne peux que me réjouir dans cette période difficile du maintien des différents budgets prévus au PPI. Permettez -moi de revenir sur quelques chiffres de ce budget que je qualifierais d'ambitieux pour notre territoire au niveau du tourisme.

En investissements : pour l'Eurovélo : 770 000 euros pour la 2ème phase. Pour les Découvertes de Sanvignes : 400 000 euros. Pour le contrat canal, une étude sur le marketing : 15 000 euros. Pour le fonds d'hébergement touristique : 40 000 euros. Et les sentiers de randonnée : 90 000 euros. Soit un total de 1 315 000 euros.

En fonctionnement : la subvention à l'Office du tourisme : 349 000 euros. L'animation du contrat Canal : 15 000 euros. Soit un total de 364 000 euros. On peut rappeler aussi que la Communauté Urbaine a mis en place une stratégie de développement touristique que l'on retrouve d'ailleurs dans ce budget qui,

je le répète, est ambitieux. Cette stratégie est axée sur les points suivants : l'accompagnement des porteurs de projets qui souhaitent créer une activité touristique. Cet accompagnement s'effectuera par l'intermédiaire des acteurs du pôle entrepreneurial et des services de la Communauté Urbaine. La mise en place d'un fond d'hébergement touristique pour le développement ou la création d'une offre qualitative d'hébergement sur le territoire. L'aménagement des points d'eau et notamment des lacs dans l'optique de dynamiser l'offre à destination des habitants et des touristes. L'animation et la mise en œuvre du contrat Canal qui a été signé il n'y a pas très longtemps. Conforter l'aménagement de l'Eurovélo 6 bien entendu. Et le développement d'une offre de randonnée structurée et reliée au moyen de transport, notamment la gare TGV et le TER - les TER. L'intervention de la Communauté Urbaine sur le développement touristique est donc de 1 619 000 euros. Un budget important et à la fois nécessaire si l'on veut que notre territoire grandisse.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les services qui travaillent sur ces différents dossiers ; ils sont nombreux.

Je terminerai Monsieur le Président en vous remerciant pour la subvention de 349 000 euros allouée à l'Office du tourisme communautaire. Un Office du tourisme qui fait du bon travail pour le territoire et j'en profite d'ailleurs pour remercier toute l'équipe pour leurs investissements à promouvoir notre territoire. Je rappelle d'ailleurs que l'Office de tourisme a été intégrée dans la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine. Des relations de travail ont été instaurées de manière régulière et justement je vais vous citer quelques points où le l'Office du tourisme est intégré dans ses réflexions. Le premier point c'est donc le fonds d'aide sur les hébergements touristiques en donnant un avis sur les dossiers. Sur le contrat Canal avec la participation au COPIL et à la rédaction du cahier des charges du marché public sur la définition d'une identité du territoire du canal du Centre et la création d'une marque territoriale. L'étude sur l'attractivité territoriale menée par la Communauté Urbaine en lien avec la région. L'office de tourisme est membre du COPIL et du COTECH. Elle a participé à la rédaction du cahier des charges du marché public de l'étude sur l'attractivité du territoire. La mise en place d'une soirée de lancement de la saison des acteurs touristiques auxquels vous avez été tous invités. Et la mission Economie services aux entreprises s'attèle à participer au CODIR de l'Office du tourisme ce qui est très important.

Donc comme vous pouvez le constater chers collègues une étroite collaboration entre la Communauté Urbaine et l'Office du tourisme. Voilà président quelques précisions que je tenais à apporter. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci beaucoup. M. Jean-Claude LAGRANGE sur le volet économique.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Rapidement puisqu'on a déjà évoqué tout à l'heure la stratégie, les outils et la façon dont la communauté accompagne ces entreprises et le territoire. Ça reste bien sûr et je ne parle pas de chiffres, Daniel en a parlé, une action majeure dans l'action communautaire parce que je pense que l'on bénéficie du fruit de ce qui a été notre travail depuis des années. Je pense que le Maire du Creusot le sait : requalification des friches, aujourd'hui développement de nouvelles implantations. Je trouve que c'est vrai sur le Creusot ; c'est vrai aussi sur les autres bassins et on a vu avec ce qu'on a pu faire dans la requalification des friches depuis des années. Et aujourd'hui on parle beaucoup de Mecateam, mais ce n'est pas venu par hasard. C'est ce que disait le président, ce travail avec le monde économique, le monde de l'éducation et la collectivité. Donc ça reste une constante dans l'intervention. Néanmoins la communauté évolue dans ses missions et dans sa façon de faire. Je ne sais pas si Jérémy PINTO en parlera. Moi je considère que le cite technopolitain est une nouvelle étape dans ce qui va nous permettre de travailler de façon collective sur ce qui est notre force. La métallurgie sur ce que peuvent nous apporter les écoles supérieures en lien justement avec l'université. Et toute cette dynamique qui peut se créer autour des collectifs. Donc on a vu également que l'on travaillait différemment il y a quelques années. Ce n'était pas forcément mal. Aujourd'hui président vous allez présenter la rétrocession progressive de Konecranes à St-Vallier à la SEM. Faut quand même se dire que, à une époque, quand on vous faisait ce genre d'opération, c'était rare, la communauté portait presque tout parce qu'elle avait peut-être les

moyens - elle a toujours eu la même volonté, mais aujourd'hui la SEM, pour ce projet là comme pour d'autres, je vous le dis mes collègues, avec une acquisition et des travaux, on va arriver à une opération de 10 millions. 10 millions porté à raison de 20% au maximum des fonds propres de la SEM. La communauté représente 30%. Qui peut faut faire mieux que de dire je mets 600 000 euros, j'engage 10 millions de travaux et derrière on en a la certitude, on aura des emplois. Voilà c'était aussi une illustration de la façon aujourd'hui dont on aborde avec les services et nos outils l'approche économique. On a eu des résultats sur Coriolis, on en a d'autres, président vous le savez, on travaille sur l'attractivité de nos zones et je pense que le schéma de développement économique et des zones sera essentiel parce que on est un peu en pénuries de terrain dans cette région donc il ne faut pas que l'on rate nous non plus avec les atouts qu'on a aujourd'hui ces nouvelles implantations possibles ; en y associant, j'ai parlé du site technopolitain, les formations, vraiment une refonte de nos GPEC mais on peut en parler c'est un autre sujet. Voilà je n'apporterai pas ma voix à ce budget président. Je lèverai la main seulement ça suffira.

M. le Président.- Merci en tout cas pour l'effort fait par notre collègue malgré les difficultés. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Oui merci président. Je voulais faire juste une petite introduction pour féliciter notre ami Yohann CASSIER. Alors pourquoi je le fais, c'est parce que tout le monde ne connaît peut-être pas son métier mais il est directeur du district de football de Saône-et-Loire. Vous imaginez que pour lui c'est un jour particulier aujourd'hui dans cette demi-finale de la Coupe du monde de foot. Voilà c'était juste un petit clin d'œil.

Maintenant je vais vous parler donc des 3 budgets eau assainissement et SPANC. Je vais en parler globalement et rapidement.

Juste pour le budget eau : je parlerais d'ailleurs plutôt globalement d'investissement mais là je parlais de fonctionnement exceptionnellement pour le budget eau parce que le budget eau si vous avez regardé il contient entre guillemets le versement de l'Allocation eau pour 200 000 euros de mémoire. Je voulais juste faire le point sur la question eau président en fait parce qu'on a l'allocation eau qui a été créée et qui est une grande première en Bourgogne Franche-Comté et peut être même en France nombreux. Je voulais vous dire que vos concitoyens, je le dis pour les maires, ont perçu par l'allocation eau ces jours derniers. Je vous donne les chiffres : Il y a 3 212 foyers qui ont été aidés pour une moyenne de 50 euros. Alors c'est plus compliqué que ça puisque c'est 20 euros minimum mais certains foyers ont été aidés à hauteur de 194 euros. Donc le montant global pour l'année écoulée : à peu près 165 000 euros. Je rappelle que cette allocation concerne les foyers qui consacraient plus de 3% de leur revenu, ce qui est énorme plus de 3% de leur revenu, pour payer leur facture d'eau plus assainissement. Donc voilà je voulais faire ce petit point donc c'est non seulement en cours, mais c'est fait. C'est un objectif qu'on poursuivait pour cette année et bien il est réalisé. Et bien sûr il se poursuivra.

Voilà un 2ème petit focus sur le fonctionnement de l'eau. On oublie toujours que l'eau, c'est de l'électricité et dans le budget eau il y a 300 000 euros d'électricité. Je le dis parce que bon je pense pas que le citoyen lambda quand il ouvre son robinet il y a une grosse dépense d'électricité derrière. Vous imaginez, c'est tous les systèmes de pompe et cetera.

Sur l'investissement en eau. Alors l'investissement en eau, Daniel MEUNIER l'a dit, c'est près de 10 millions d'euros d'investissements. C'est un programme exceptionnel. Le gros morceau c'est la protection des ressources. Alors c'est assez simple, pour ceux qui passent sur la Sorme vous voyez ce que ça veut dire. C'est la protection de notre ressource sur la Sorme. Et puis le 2ème élément en termes du coût, c'est bien que l'on soit à Saint-Sernin aujourd'hui président parce que c'est les barrages. Parce qu'il y a deux barrages en fait à Saint-Sernin. On dit souvent le barrage de Saint-Sernin mais en fait il y en a deux. Et on a budgété une partie des dépenses pour les barrages de Saint Sernin. Donc deux gros points la protection de nos ressources et puis la mise aux normes de nos barrages qui s'impose. Voilà et puis si vous avez regardé il y a d'autres travaux qui sont prévus sur pas mal de communes mais je ne vais pas le détailler c'est dans le programme. Voilà pour l'eau.

J'enchaîne peut-être sur l'assainissement parce que tout ça est très lié. Là si vous avez regardé aussi et bien il y a aussi de l'électricité. Il y a est encore plus d'électricité que pour l'eau parce que là il y a beaucoup de système de pompes de relevage dans l'assainissement. C'est 400 000 euros d'électricité. Donc en clair le budget eau et assainissement, c'est 750 000 euros d'électricité je ne sais pas si on se rend compte de ce chiffre-là. Donc l'investissement M. Daniel MEUNIER l'a dit c'est 7 millions d'euros - un petit peu plus de 7 millions d'euros. Alors le gros morceau, ce sont les fameux schémas directeurs qui nous ont conduits à augmenter régulièrement le prix de l'eau. Ce sont les schémas directeurs d'assainissement. Alors j'en cite juste quelques-uns parce que sur les principaux on se consacre à ceux qui ont plus d'impacts sur l'environnement. En clair, ceux qui ont le plus besoin d'être rénovés, c'est Torcy (alors quand on dit Torcy, c'est Le Creusot-Torcy), Gélénard, Le Breuil, Blanzay, Montceau mais c'est plus compliqué que ça parce que Blanzay c'est Blanzay-Montceau. Voilà donc et puis surtout le démarrage de Sanvignes-Les Essarts. Et là vraiment on a un énorme chantier d'assainissement sur plusieurs années. Et puis d'autres je pense à Ciry-le-Noble où on devra terminer sur les Porrots mais vous avez détail aussi dans les documents qui vous ont été remis.

Un dernier Focus. Je voulais vous parler de la RCEA. La RCEA a un impact sur nous. Un impact financier important grosso modo d'un peu plus de 4 millions d'euros. Entre 4 et 5 millions d'euros. Pour cette année, là on sera plutôt autour de 2 millions. Forcément on est sur plusieurs exercices. Alors Daniel MEUNIER a parlé de bémol ou de bécarre. Alors on a un petit bémol ou un petit bécarre là. On ne connaît encore pas la participation de l'Etat parce qu'il y a une partie qui est à notre charge mais une partie à la charge de l'Etat puisque quand c'est sur son territoire j'allais dire voilà donc on reviendra vers vous pour une délibération qui fixera la participation de l'Etat. Un petit point : je finirai par une note un peu positive, lorsqu'on fait ces travaux pour la RCEA c'est déjà le début de nos schémas directeurs puisque on refait de nouveau réseau aux normes et cetera donc ce n'est pas une dépense. Ce n'est pas une dépense strictement RCEA et je pense notamment à Montceau. Dans le programme il y a des choses qui concerne l'assainissement du Bois du Verne, je ne rentre pas dans les détails, qui reviennent à Blanzay, mais qui cette fois vont repartir sur Montceau avec des travaux dans le parc minier. Donc en fait l'impact RCEA est dans ce cas-là un peu positif, il permettra de remettre à jour, de remettre aux normes nos réseaux. Voilà président ce que j'avais à dire globalement. Je n'ai pas parlé du SPANC parce qu'il n'y a pas d'investissement particulier.

M. le Président. - Très bien merci beaucoup. La présentation budgétaire a été faite et les vice-président et les vice-présidentes ont pris la parole. J'ouvre le débat sur l'ensemble des délibérations qui ont été présentées par Daniel MEUNIER. Qui souhaite prendre la parole ? Mes chers collègues ? Monsieur LANDRE ? Alors Charles LANDRE, Georges LACOUR, Laetitia MARTINEZ. Allez on y va donc Charles LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui. Alors mon intervention sur le budget de cette année ce sera comme d'autres interventions sur le budget depuis le début de ce mandat, certainement la seule qui remettra en cause l'enthousiasme général. En tout cas, mettra quelques bémols. Je ne rentrerai pas dans le détail de tout ce qui a été présenté et qui est extrêmement dense, extrêmement riche. Je voudrais rappeler que le budget de l'intercommunalité finalement lorsqu'on regarde les ressources et les dépenses, c'est un petit peu une photographie du territoire et cela doit nous donner les priorités et les urgences que nous devons mettre en œuvre pour l'année à venir. Je vois malheureusement que le budget 2023 de la CUCM, si ce n'est une photocopie des budgets précédents en tout cas, use des mêmes mécanismes et des mêmes logiques, alors qu'il est assis sur des ressources qui sont stables notamment parce que les bases d'imposition ont été augmentées de 7% par l'Etat ; ce qui est normal du point de vue des collectivités territoriales mais qui va peser très lourd sur les ménages l'année prochaine et que les dotations sont stables à l'exception de la DGF qui est en diminution. Elle est en diminution malheureusement constante parce que la population baisse.

On peut évaluer 4 grandes priorités que malheureusement je ne retrouve pas dans ce budget.

La première des urgences, c'est l'obligation de répondre à la fois, on le voit dans les dépenses qui sont prévus, à la crise énergétique et puis aux défis environnementaux. Alors il y a quelques lignes dessus qu'il est difficile d'évaluer puisque vous engagez des changements, notamment le renouvellement de flotte de véhicules etc. Il vient d'être présentés des éléments sur la protection des ressources. On espère que tout ça ira dans le bon sens. Malheureusement l'évaluation de la politique déchets, qui a été largement amendée au cours de l'année 2022 et il nous est annoncé ce soir qu'elle sera encore amendée au cours de l'année 2023, notamment quant à la charge financière réelle qui pèsera sur la collectivité est impossible ce soir. On a déjà eu l'occasion d'avoir le débat. Je pense qu'il y a une erreur de choix stratégique qui a été faite, notamment sur le traitement des déchets, mais vous nous avez annoncé régulièrement une baisse des tonnages à venir et ce soir on en est encore à l'idée qu'il faut faire de la prévention pour baisser tonnage puisqu'il est continu à augmenter.

2ème obligation : c'est une obligation d'efficacité de la dépense publique et aussi malheureusement de nécessaire contractions. Or, je constate et cela me permettra de faire le lien avec les rapports de la Chambre régionale des comptes qui a été présenté tout à l'heure que, par exemple sur les politiques de subventions, et notamment de subventions des organismes d'insertion, et bien on renouvelle les mêmes montants et donc on peut imaginer qu'il n'y a soit ni variation de besoin soit ni évaluation efficace de votre part. C'est d'ailleurs ce que relevait la Chambre régionale des comptes. Je note aussi que les charges à caractère général que Daniel MEUNIER a présenté comme augmentant je crois de 0,80% ; en réalité, de budget primitif à budget primitif, augmente d'un petit peu plus de 3% dans le budget. Et c'est à peu près l'augmentation constante que l'on voit dans vos budgets depuis 6 ou 7 ans, en tout cas depuis que je les vois moi-même. Donc force est de constater que sur ce point, il n'y a manifestement pas eu d'efforts de réalisé.

3ème impératif et ça je dois dire que c'est un impératif de survie pour la CUCM. On a eu ce débat il y a quelques années quand vous vouliez attirer de nouvelles communes - intégrer de nouvelles communes au sein de l'espace communautaire pour atteindre les 100 000 habitants. C'est la baisse de la population et la baisse de la population elle doit nous inciter à avoir une vraie démarche pour attirer des populations qui viennent d'autres territoires, ce qui n'est présent malheureusement dans aucun titre de vos politiques publiques. Et cette cohésion territoriale elle se fait bien sûr par l'ouverture, mais elle se fait aussi par la mobilisation sur les services publics essentiels. Je fais là aussi le lien avec le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a été présenté en début de séance où il est écrit noir sur blanc que la CUCM peut mieux mobiliser ses ressources en matière d'accès aux soins de première nécessité. C'est aussi sur d'autres politiques publiques le fait de réussir à construire une identité de territoire. Alors je constate là aussi dans le budget, et je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir en début d'année, que l'Écomusée, qui avait, je crois, il y a quelques années fait une exposition sur ce qu'on appelle la bricole, et bien, bricole. C'est à dire que vous lancez des chantiers de rénovation et vous avez déjà budgétés des rénovations alors même que la réflexion n'a pas pu être menée puisqu'il n'y a plus de direction depuis le début de l'année - depuis pardon 2 ans déjà.

Et puis peut être ce qui est le plus important, c'est une obligation économique, mais économique à la fois dans le soutien à ce que vous appelez le soutien à l'entrepreneuriat mais que j'appelle aussi le soutien à la création d'entreprises, à la diversification nécessaire du tissu économique et puis tout simplement un soutien à la vie économique des ménages et à leur consommation. Malheureusement ce budget, il marque votre vision du territoire qui est une vision qui consiste à voir l'économie la CUCM comme on a un bloc, un monolithe, avec un soutien réel par exemple à la reconversion des friches industrielles et à l'activité industrielle mais qui méconnaît complètement un tas d'autres activités économiques. D'abord parce que vous ne cherchez pas la diversification. Il y a un budget séparé qui est proposé sur Coriolis, ce soir comme cela avait été annoncé, mais ça fait maintenant des années que l'on attend que vous nous proposiez une stratégie y compris sectorielle d'implantation sur ces zones d'activités. Et aussi parce que les propos que vous avez tenus tout à l'heure montre que, finalement, il y a pour vous ce qui serait la bonne économie et puis ceux qui sont bons à taxer. J'ai été assez effaré quand j'ai vu que ce budget, dans la droite ligne des précédents mais peut être avec encore une accélération, mobilisait la taxe. Vous avez manifestement pour financer une obsession de la taxe. Je rappelle que vous avez proposé ces dernières

années la création d'un nouveau taux de taxe foncière, une augmentation prévue selon ce que l'on lit de vos délibérations de 30% des tarifs de l'eau pendant 10 ans, une baisse du service public à taxe constante en milieu rural quant aux déchets et tout à l'heure vous nous avez parlé notamment à propos des CFE, de l'augmentation de la base de la CFE, d'équité fiscale. Et ce n'était pas présent dans les délibérations mais c'est ce que j'ai entendu. Vous nous avez dit qu'il fallait faire payer les professions libérales qui finalement feraient des chiffres d'affaires importants avec une boîte aux lettres ou un local de faible capacité. Là vous vous attaquez à tout un tissu économique sur le territoire de la CUCM qui sont les artisans, les indépendants, les petites entreprises pour lesquelles sur ces taux de cotisation foncière aux entreprises, vous proposez ce soir des augmentations fois 4 - à coefficients multiplicateurs fois 4 sur certaines tranches et ça révèle bien la façon dont vous envisagez l'économie sur le territoire communautaire c'est à dire une économie de l'aide. Subventionner notamment sur l'immobilier d'entreprises, sur les grosses opérations immobilières à destination principalement de l'industrie mais tout le reste vous en fait finalement peu de cas. Ils peuvent payer.

2ème élément sur la fiscalité. Vous augmentez la TASCOT alors ça avait déjà eu lieu. Mais je rappelle quand même que la TASCOT a augmenté de 25% depuis que le taux a été créé, et donc l'abattement qui est proposé pour les surfaces commerciales de moins de 400m² sur la taxe foncière - l'abattement de 15% - me semble bien peu de chose au regard de la façon dont vous avez là aussi augmentée la TASCOT.

Et puis dernière taxe. Parce que finalement c'est le budget des taxes - le budget de la taxe. C'est la taxe sur les friches commerciales, et là je crois qu'on nage en pleine hypocrisie parce que, bien évidemment, taxer les friches commerciales ça peut être tentant on peut considérer que finalement c'est l'outil du dernier recours. Mais enfin les friches commerciales et un certain nombre de personnes, qui ne vous le redisons peut-être pas ici, vous ont alerté ces dernières années : les friches commerciales c'est vous qui les avez créées. C'est vous qui aménagez le territoire depuis maintenant plusieurs décennies. Et, dans un territoire où la population baissait, où le pouvoir d'achat était contracté et où les zones de chalandise - les rapports de la Chambre de commerce et de l'industrie le montre - n'étaient pas forcément toujours à la hauteur, c'est vous qui avez multiplié les zones commerciales et qui donc avez contribué à créer ces friches. J'en veux pour preuve la nouvelle zone commerciale que vous avez souhaité sur le site Harfleur au Creusot et qui verra bientôt le jour alors même qu'il y a une friche à proximité immédiate. Et donc je pense que cette taxe, aussi, comment dire, aussi séduisante soit-elle, parce que finalement on va laisser penser aux habitants qu'on taxe les gros promoteurs, qu'on taxe les grands groupes de supermarché, les grandes surfaces. En réalité, c'est la taxe de l'hypocrisie et je constate que vos budgets ne sont finalement financés que par l'impôt supplémentaire et la taxe en toutes circonstances.

Alors de ces 4 grandes priorités, si je vois - parce que c'est un impératif - sur les questions de crise énergétique des orientations qui sont prises et qu'on mesurera l'année prochaine, je ne vois rien sur l'efficacité de la dépense publique. Une vision de l'ouverture du territoire et de la réponse qui doit être apportée à ceux de l'extérieur sur ce qu'est notre image, notre identité, ce qu'est la cohésion du territoire communautaire qui reste malheureusement faible et puis surtout une vision du développement économique qui reste concentré sur des logiques que vous appliquez depuis maintenant 10 ans mais qui manifestement - la Chambre régionale des comptes ne dit pas l'inverse - les chiffres de Pôle Emploi non plus - n'est pas assez efficace, ne répond pas à ce problème structurel pour la Communauté Urbaine qu'est la perte des habitants et la perte d'activité. Et tous ces impératifs on n'y répond pas. Mais ce soir j'espère que certains nos collègues auront quand même un sursaut sur ces questions-là. On va proposer à nouveau des mécanismes fiscaux comme tous les ans à un moment où c'est précisément à l'acteur public et aux collectivités territoriales de savoir faire des efforts pour ne pas alourdir le pouvoir délirant des charges qui pèsent à la fois sur les ménages et puis sur les entreprises et je pense ce soir à toutes les petites entreprises du territoire pour lesquelles il a été dit par Daniel MEUNIER que finalement l'Etat supprimant des mécanismes d'imposition et bien localement on pouvait en ajouter d'autres. Je crois que dans un pays où le taux de prélèvements obligatoires est le plus fort au monde à 46,4 %, et bien c'est précisément au moment des crises que nous devons faire des efforts supplémentaires et ne surtout pas mobiliser le levier

fiscal. Voilà pour toutes ces raisons, je voterai contre les augmentations - contre les créations d'impôts et naturellement contre le budget. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Laëtitia MARTINEZ. Pardon Georges LACOUR pardon dans l'ordre.

M. Georges LACOUR.- Monsieur le Président, Chers collègues. J'interviens au nom de notre groupe communes rurales indépendantes de moins de 3000 habitants - 17 communes sur les 34 de la communauté - 12 500 habitants. Après 2 années impactées par la crise sanitaire du COVID, c'est avec une crise économique énergétique que nous abordons les budgets de 2023. Nous avons vu et entendu la présentation détaillée du budget par le vice-président. Combien les effets de cette crise impactaient les ressources et les équilibres budgétaires de la communauté et en particulier la diminution inquiétante de la marge nette. Nous y voyons une incitation supplémentaire à plus d'économies de fonctionnement, de mutualisation, de rationalisation. Nous en profitons pour saluer le travail des services et notre collègue Roger BURTIN pour la mise en place du service de remplacement des secrétaires de mairie, la mutualisation des marchés de transports scolaires, la mutualisation des formations de nos personnels, la mise en place des groupements d'achats et bientôt un service de prêt de matériel entre les communes. Ces services, cette mutualisation, renforcent les liens entre les communes tout en permettant des économies de fonctionnement, voire d'investissement.

2023 s'annonce également comme particulièrement difficile dans nos communes nous comptons plus que jamais sur l'assistance des services communautaires pour nous épauler et nous soutenir dans nos projets.

De la même façon, nous demandons à être davantage impliqués dans les projets et travaux qui se déroulent dans nos communes. Notre connaissance des lieux, des habitants, de leurs besoins doit permettre d'être plus efficace tout en optimisant les coûts. La hausse des matières premières à des niveaux inédits impacte aussi nos budgets communaux. Les travaux de voirie et de bâtiments coûtent de plus en plus chers. Nous souhaiterions que la possibilité de faire évoluer le montant des fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux en fonction de l'inflation, soit étudiée d'ici la fin de ce mandat. La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Communauté permet d'engager plus de 52 millions d'euros d'investissement tous budgets confondus. C'est un niveau d'investissement élevé conformément aux engagements que vous aviez annoncés, Monsieur le Président, en début de mandat. Ce sont autant de travaux qui contribuent à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens y compris dans nos petites communes qui apportent du travail aux entreprises souvent locales. Ce budget communautaire prévoit également la mise en place de leviers pour assurer la capacité d'investissement de la collectivité en 2023 et au-delà. Les ménages ne seront pas impactés au-delà des augmentations de base votées par l'Etat. Les entreprises et certains commerces seront eux mis à contribution dans un contexte de suppression de la CVAE. A ce propos nous partageons, Monsieur le Président, les inquiétudes que vous avez formulées lors du débat d'orientations budgétaires concernant le risque à terme de main mise de l'Etat sur les finances des collectivités qui n'auraient plus aucune marge de manœuvre avec la suppression de toutes les ressources locales. Plus généralement, nous, les petites communes, nous inquiétons de toutes ces mesures directives qui limitent davantage chaque jour nos capacités à gérer nos projets et notre développement. Ce sont par exemple les PLUi et leurs effets sur les réductions de possibilités de construction dans nos campagnes. S'y ajoute maintenant le ZAN, zéro artificialisation nette. La pression sur les regroupements de communes s'est un peu relâchée mais ce n'est que partie remise. L'Etat veut nous asphyxier, nous faire disparaître du mille-feuille. Dans l'économie de proximité qui relève de ma vice-présidence, les différents dispositifs et crédits sont intégralement maintenus pour les communes et pour les agriculteurs qui aménagent des équipements pour la préservation des ressources en eau, pour le fonds d'aide au commerce rural comme urbain, pour le soutien à l'émergence des productions locales, pour la promotion de l'artisanat, du commerce et des productions locales, etc.

Monsieur le Président nous vous renouvelons notre confiance et voterons les budgets qui nous sont présentés. Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup. Laëtitia MARTINEZ.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Président, peut-être si vous en êtes d'accord avant Laëtitia MARTINEZ ?

M. le Président.- Très bien. Si Laëtitia MARTINEZ l'accepte bien entendu.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Je réfléchissais après tout ce qui se raconte derrière moi. Je veux bien qu'on parle toujours de la communauté, de ses budgets. Je pense que la preuve est faite, encore ce soir, que la voie est tracée, la gestion est bonne et cetera.

Simplement président, je pense que tout le monde est conscient qu'on est dans une particularité, on n'a pas ce que le maire du Creusot connaît bien, des charges de centralité, ce qu'a la ville de Montceau, qu'ont les villes périphériques en services sociaux, etc.

Donc c'est vrai, il ne s'agit pas de nuancer nos propos, au contraire je pense que l'on peut être assez fières de ce que l'on fait, mais bien toujours avoir en tête, et le président le sait quand il va à France urbaine, on parle souvent du couple communal /intercommunal, et moi je parle pas en tant que maire de Sanvignes, je pense que tous les maires dans cette salle, savent que les difficultés sont aussi dans nos communes, grandes, petites. Et en lisant ce qu'on vient de signer, la convention territoriale globale avec la CAF, ce que l'on fait en ce moment au niveau du CCAS. On a quand même des indicateurs qui nous obligent à regarder un peu la situation de certaines tranches de notre population. Alors je ne suis pas là pour dresser un tableau noir mais c'est vrai que la situation économique pour certains est difficile. La précarité énergétique arrive pour certains autres, et je pense que la communauté ~~puisque elle est un~~ peut à manœuvrer pour fédérer ces actions municipales, il ne s'agit pas de les prendre en charge mais qu'elle reste bien vigilante rapport à tout ça parce que on a des marges de manœuvre.

En tout cas, les investissements sont cohérents, mais on a encore des politiques dans lesquelles on peut intervenir. Je parle pour Montserrat REYES. On sait très bien qu'en habitat les problématiques sont évidentes. En matière de mobilité aussi, j'en parle souvent à Daniel. Aujourd'hui, on a des personnes qui se retrouvent en difficulté d'insertion parce qu'il y a des difficultés à leur trouver des solutions. Moi je noircie pas le tableau, je dis que la communauté a une feuille de route, bien gérée mais qu'en même temps il faut qu'on ait toujours, parce que nous sommes aussi des maires et des conseillers communautaires, ce double regard sur ce qui se passe dans le territoire.

Voilà c'était, excuse-moi Laëtitia, non pas un trait d'humeur, mais une façon de dire, continuons de travailler comme on le fait à l'échelle des bassins et que la communauté soit, non pas forcément financeur, mais un peu catalyseur des actions sociales, habitat, etc. Merci président de m'avoir passé la parole et c'est la dernière fois. Peut-être.

M. le Président.- Laëtitia MARTINEZ si elle veut bien ?

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Je te remercie Jean-Claude. Non, je vais essayer d'être synthétique parce qu'on a beaucoup échangé et beaucoup de choses ont été dites sur ce budget. Je vais souligner que dans le contexte, qui est un contexte difficile, et Jean-Claude tu viens de le dire, pour l'ensemble de notre population, mais aussi pour les collectivités territoriales pourvoyeuses d'un service public de proximité. La Communauté Urbaine, elle présente aujourd'hui un budget qui est volontariste, qui permet de garder le cap d'un PPI maintenant passé à 143 millions d'euros et qui nous permet cette année encore de proposer en investissements à hauteur de 30 millions d'euros. Je pense qu'il serait bien que l'ensemble des conseillers communautaires puissent quand même souligner cet engagement qui est fait et je le disais cet engagement il intervient dans un contexte qui est quand même à la fois pas simple et puis surtout plein d'incertitudes pour l'avenir. Nos ressources sont stables mais quid de ce qui va se passer dans quelques mois ou même dans quelques années. On ne sait toujours pas aujourd'hui quels seront les points d'atterrissage des ressources des collectivités territoriales à long terme. On est dans un contexte de loi de

finances où il faut éplucher chaque 49.3 parce qu'on ne peut pas suivre les débats parlementaires, pour vérifier quels sont les mesures qui nous seront proposées, retirées, amendées. Donc on est quand même encore aujourd'hui dans le flou. Ce matin on est encore dans le flou pour savoir si ces fameux contrats de confiance, re-sucés des contrats de Cahors, se mettront en place ou non, avec des contraintes ou non. C'est quand même énormément d'interrogations. On est mi-décembre. Dans le flou sur certaines choses et puis des certitudes à d'autres égards. On a beaucoup évoqué la suppression de la CVAE, mais ce n'est quand même pas rien, parce que la CVAE, c'est un impôt qui vient parler du lien fiscal des entreprises avec le territoire. Et quand on est un territoire comme la Communauté Urbaine - je rappelle pour ceux qui siègent ici depuis quelques années et puis la creusotine que je suis - on a quand même investi 30 millions d'euros sur le site industriel du Creusot pour accompagner le développement économique des entreprises. Cette année et de manière beaucoup plus contemporaine, on crée un budget sur les zones d'activités économiques et commerciales en créant un budget sur Coriolis. Donc la Communauté Urbaine elle est pleinement engagée et ce lien fiscal il est quand même extrêmement important. D'autant que c'est une suppression qui intervient après celle de la taxe d'habitation, qui intervient après, pour parler d'un autre impôt, la redevance télé et qui vient petit à petit dénaturer complètement ce qu'est l'impôt. Alors on a bien compris qu'il y avait 2 visions politiques différentes sur l'appréhension de l'impôt dans cette assemblée mais quand même dire quelle est la conviction qu'on partage ici dans cette majorité, c'est que l'impôt permet de financer quoi, il permet de financer le service public et contrairement à ce que vous avez dit M. LANDRE les efforts et la bonne gestion de la Communauté Urbaine ils sont faits et c'est bien la raison pour laquelle la question du levier fiscal elle est abordée parce qu'on a travaillé cette question-là. Bien sûr qu'il y a une augmentation de 3% des dépenses de fonctionnement, mais, si on est un peu honnête, on vient aussi parler de l'inflation et de l'augmentation du prix des fluides. Mais, surtout, de la non compensation de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires que ce sont pris en plein visage l'ensemble des collectivités territoriales depuis le mois de juillet. Ce sont quand même des dépenses supplémentaires qui sur le fond sont extrêmement légitimes. Il est bien sûr légitime qu'on puisse accompagner le pouvoir d'achat des fonctionnaires, que le service public soit là pour les protéger, mais personne n'est venu dire que quelqu'un a décidé à la place des Collectivités. L'état, le gouvernement en l'occurrence, personne n'est venu nous donner l'argent qui nous permette de pouvoir accompagner cette augmentation qui pèse bien évidemment sur nos ressources de fonctionnement. Donc, dans ce contexte d'incertitudes, moi, voilà, je pense qu'il faut souligner le niveau d'investissement qui est celui qui est aujourd'hui déposé et proposé par la Communauté Urbaine qui sont le fruit, je le disais, d'une bonne gestion. Le fruit aussi des choix qui ont été faits précédemment, et c'est bien parce qu'on peut s'appuyer sur ces bases solides qu'aujourd'hui on trouve dans les différents projets d'investissements qui sont présentés à l'occasion du budget des projets qui viennent accompagner à la fois les grandes priorités qui sont celles que nous avons établi en début de ce mandat mais qui viennent aussi accompagner le quotidien des 34 communes de la Communauté Urbaine. Alors, je ne rentrerai pas dans le détail parce qu'ils ont été beaucoup évoqué, mais qui je voudrais quand même ajouter qu'au travers, au-delà même des questions transition énergétique qui sont très importantes, il y a aussi l'engagement à la rénovation du bâtiment parce que je rappelle au passage que la principale dépense énergétique elle vient du secteur du bâtiment donc c'est un sujet sur lequel il faut qu'on soit extrêmement volontaires. Et c'est le cas que ce soir sur nos propres bâtiments quand on vient accompagner les bailleurs sociaux et les bailleurs sociaux par répercussion c'est aussi le quotidien et les dépenses de fonctionnement des habitantes et des habitants qui logent à l'intérieur de ces logements. Donc ce sujet-là on l'a bien pris en compte tout en maintenant, et je pense que c'est aussi un point très important, nos engagements, comme on le verra au travers des différentes subventions qui sont versées, au côté de l'ensemble des porteurs de projets, particulièrement ceux de la cohésion sociale. Voilà, je ne serai pas plus longue. Merci.

M. le Président. - Merci beaucoup. Jean-François JAUNET a demandé la parole.

M. Jean-François JAUNET. - Oui je vais répondre à M. LANDRE, alors de façon précise sur les déchets, mais aussi de manière un peu plus générale. Monsieur LANDRE, j'admire votre constance

effectivement à voir toujours du négatif dans tout ce qui est proposé autour de cette table et à ne jamais voir finalement les réussites qu'il peut y avoir. Effectivement vous l'avez dit vous-même, vous représentez 1,35% des gens qui sont ici et malgré tout voilà vous exprimez beaucoup d'ingratitude envers le travail qui est fait par la collectivité, par ses agents et par ses élus. Vous avez des dons, un peu de voyant d'extra-lucide, puisque voyez même des recommandations au niveau de la chambre régionale des comptes qu'elle n'a pas formulé, et, finalement, moi je constate que vous avez peut-être aussi des difficultés auditives - ou alors c'est nous qui nous exprimons mal - parce que j'ai pas dit que le budget augmentait pour les déchets, j'ai dit que l'on faisait 11% d'économie sur 9 millions ce qui représente quasiment 1 million d'économie.

Alors même si, effectivement, il y aura peut-être des ajustements, que le tonnage augmente, a augmenté en déchèteries mais pas au niveau des collectes. Et la même chose sur ce qui a été évoqué par Daniel MEUNIER sur la mise en place de nouvelles impositions. En réalité ces nouvelles impositions c'est plutôt des correctifs. Des correctifs parce que finalement on se rend compte qu'un certain nombre d'optimisations fiscales font œuvre sur ce territoire comme partout en France où par exemple on a des gros acteurs qui découpent et qui tronçonnent leurs activités de façon à échapper à l'impôt.

Ces ajustements fiscaux vont permettre de rattraper ceux qui essayent de dévoyer ce système-là. Donc moi je trouve que ce qui est fait, cette correction qui est apportée, est plutôt nécessaire et permet finalement à tout le monde contribuer à ces dépenses qui, comme l'a rappelée Laetitia, sont aussi des dépenses nécessaires au service public.

M. le Président.- Merci. D'autres prises de parole ? Non. A mon tour d'apporter quelques éléments de réponse et de remarques très rapidement.

Pour répondre à notre collègue Charles LANDRE sur les remarques qu'il a faites. L'augmentation des bases de 7 % nous l'espérons, elle n'a pas été actée encore. Je pense qu'elle le sera, mais pour l'instant elle n'est pas encore actée puisqu'elle le sera d'ici la fin de l'année. On l'espère parce que si ce n'était pas le cas, les leviers que peuvent actionner les collectivités, c'est à dire encore un peu de taxes ménages, seraient, à mon avis, beaucoup plus élevées qu'elles ne le seraient s'il n'y avait pas 7% d'augmentation des bases avec une inflation à 7. Ça, il faut l'intégrer donc nous espérons une évolution des bases décidées par l'État à 7%, ce qui n'est pas acté.

Sur le traitement des déchets, je n'y reviens pas puisque Jean-François JAUNET a répondu.

Quant à l'évolution du budget de fonctionnement je rappelle 2,80%, allez on arrondit à 3, on ne va pas chipoter. On rappelle que le pacte de confiance que l'État a souhaité mettre en place avec les collectivités -même si on a obtenu des avancées, mais l'objectif reste le même - vous savez je l'ai souvent dit le pacte de confiance que l'Etat fixe, c'est pas de charges de fonctionnement supérieures à 7,2 puisque c'est 7,2 l'inflation constatée, moins 0,5 ou moins 0,4 %. On en est loin avec une augmentation arrondie à 3 pour la Communauté Urbaine. On en est très loin, quand même. Et faire 3% d'augmentation quand on a une inflation à 7,2, excusez-moi mais si vous êtes capables de faire mieux, il faut nous dire comment. Surtout avec les arguments que vous donnez après.

Et, sur les charges à caractère générale puisqu'il y avait une interrogation sur ce sujet. L'augmentation, elle est principalement due à l'intégration de l'Écomusée dans le budget principal. Voilà je vous le dis, c'est mécanique. Quand on veut analyser les choses, il faut les analyser jusqu'au bout et pas de manière brute. Il y a une augmentation des charges à caractère générale parce qu'on intègre le budget de l'Ecomusée dans le budget principal, ce qui n'était pas le cas avant dans mes chers collègues. Il faut dire les choses : les charges à caractère générale sont extrêmement contenues, extrêmement contenues, et c'est bien pour ça que nous avons globalement des marges.

Alors ensuite les leviers financiers. Les leviers financiers je ne m'attendais pas forcément à ce que vous donniez un satisfécit à la Communauté Urbaine, puisque dès qu'il s'agit d'activer des leviers bien entendu vous êtes contre, tout le temps. Moi ce qui m'a toujours interpellé c'est que vous ne l'êtes jamais pour des recettes, mais toujours pour des dépenses. A un moment donné un budget ça s'équilibre. Il faut des recettes à la hauteur des dépenses parce que quand j'entends les arguments que vous donnez c'est-à-dire il ne faut pas de fiscalité ou de moins en moins de fiscalité, ça consiste à faire ce que les

gouvernements peuvent faire, ce que fait l'actuel gouvernement. C'est à dire on n'augmente pas la fiscalité, voire on la baisse, mais on creuse les déficits. Mais il n'y a pas de miracle ! Sauf que les collectivités, elles n'ont pas le droit de faire de déficit, il ne faut pas se tromper : nous, nous sommes dans la gestion de collectivités qui ne peuvent pas faire de déficit. Donc quand on a des recettes qui sont stables, au mieux stables - et là les recettes sont en diminution de 0,78 de mémoire donc on a des recettes qui baissent - qu'on veut maintenir un service public au niveau où il est et qu'on veut maintenir un niveau d'investissement à la hauteur de ce qu'il doit être pour le territoire et pour soutenir l'économie locale, si on active pas de leviers pour pouvoir faire, rendre le service public, soutenir l'économie et que parallèlement à cela on est confrontés à des crises successives comme on connaît maintenant. Comment on fait ? Bien là non plus il n'y a pas de miracle. On diminue le service public, on diminue les aides qu'on attribue de manière à équilibrer les budgets, mais on ne creuse pas de déficit. Donc moi je veux bien l'entendre qu'il ne faut jamais activer de levier, qu'il ne faut pas mettre de fiscalité et qu'il faut à côté de ça, par contre, mettre beaucoup de choses en place pour tout le monde parce que l'argument qui consiste à dire : mais en fait vous mettez la tête sous l'eau aux artisans. Mais attendez, vous plaisantez ou quoi ? C'est une plaisanterie ? Je dois rappeler combien la communauté a donné aux artisans, aux petits commerces durant la crise du Covid ? Combien d'entreprises auraient fermées si la Communauté Urbaine n'avait pas fait ce qu'elle a fait ? Parce que c'est ça aussi d'activer les leviers. C'est créer un fonds de solidarité le moment venu. Et qui nous dit qu'on ne va pas être obligés de le faire encore bientôt ? Quand j'entends ce que j'entends pour les petits commerces. Peut-être qu'on sera obligés de le faire. Je pense même qu'on sera obligés de le faire, si on peut le faire. Mais si on n'active pas de leviers, si on ne recherche pas de recettes, je ne vois pas comment on peut le faire. En ce qui concerne les friches commerciales les arguments que j'ai entendus une fois de plus ne sont pas recevables. Ce n'est pas parce qu'on a une friche commerciale dans une ville, dans une commune et qu'il y a un projet de développement qu'automatiquement on peut mettre dans cette friche commerciale ce projet de développement. Encore faut-il tenir compte de ce que le porteur de projet désire forcément pour son développement et ne pas - parce qu'on n'en a pas les moyens - lui imposer d'aller se mettre là où il a pas envie de se mettre. Je pense que si on méconnaît ces mécanismes, d'ailleurs qui sont un peu libéraux, mais qu'il faut respecter. C'est à dire que la collectivité n'a pas tous les leviers et toute la capacité pour dire vous allez vous implanter là parce que je vous demande de le faire ou alors c'est qu'on est sous un régime totalitaire mais pas dans un régime comme on connaît aujourd'hui, où il y a une libre économie, une libre économie. Donc c'est un argument qui ne tient pas.

Alors vous disiez et je terminerai par là pour vous apporter quelques éléments de réponse : tous les ans, vous présentez la même feuille de route et le même budget. Oui, comme vous tous les ans, vous dites la même chose. Vous avez parlé pendant 25 minutes pour répéter ce que vous aviez dit l'année dernière et l'année d'avant. De ce côté-là, puisqu'on est pendant le Mondial, c'est 1 partout - la balle au centre. Donc moi, ce que j'aimerais, à un moment donné, c'est au-delà de ce que vous dites et je vous l'avais déjà demandé : quelle est votre vision pour le territoire ? Quelle est votre contre-budget que vous proposez à l'assemblée pour nous démontrer que, sans activer de levier avec des crises successives et une inflation à 7, vous allez pouvoir développer le territoire ? Moi j'attends. Je vous l'ai dit. Je vous ai fait la proposition plusieurs fois mais en attendant je ne vois pas, je ne vois pas arriver un contre-budget de l'opposition communautaire que vous représentez pour nous dire voilà ma vision et voilà comment je vois l'action de la Communauté Urbaine dans les différentes actions et compétences que la communauté a. Moi j'aimerais le voir. Donc faites-le. Et puis quelque part ce soir je suis rassuré. Voyez -vous, très rassuré. Parce que le jour où vous direz que la communauté, l'exécutif communautaire a fait les bons choix, je me dirai qu'on a fait de grosses âneries. Donc là je suis plutôt rassuré.

Moi j'ai bien entendu le propos de notre collègue M. Georges LACOUR qui, quelque part, donne aussi l'état d'esprit des maires ruraux. Vous savez, moi, j'ai toujours défendu l'idée que l'avenir des communes, quelle qu'elles soient, et il y a longtemps que je le dis, passe par l'intercommunalité. Je vois qu'aujourd'hui les maires de la Communauté Urbaine dans leur ensemble sont persuadés de ça. L'avenir de nos communes passe par les intercommunalités, et, qui plus est, par des intercommunalités comme les nôtres qui portent ses compétences, parce qu'elles portent de plus en plus de compétences, qu'on le

veuille ou non. Les communes de la Communauté Urbaine, mais ailleurs c'est vrai aussi, elles ne peuvent se développer aujourd'hui que si l'intercommunalité est forte et que le bloc communal est fort. Je crois qu'année après année, nous avons su, parfois dans la difficulté, parfois dans la difficulté, créer ce que nous vivons aujourd'hui au sein du bloc communal, c'est à dire un territoire qui se développe malgré les difficultés. Mais c'est parce que nous avons eu cette volonté commune. Le rural n'a jamais été à l'encontre de l'urbain et l'urbain à l'encontre du rural.

L'inquiétude qui vient des maires ruraux, et ça été exprimés parce que ça, pour le coup, c'est un mauvais signal à envoyer, c'est que la tendance nous montre depuis quelque temps, c'est à dire de ne pas donner la capacité au bloc communal de décider, de décider, de son avenir en supprimant justement tous les leviers fiscaux. Bref, que ce ne soit pas le bloc communal qui prend la décision d'augmenter, de laisser au même niveau ou de supprimer de la fiscalité, et de mettre sous tutelle, ce que j'ai toujours dit, le bloc communal perfusé par des dotations, perfusé par des dotations qui seraient données comme je le dis, si on est sage, si on a rempli les critères. Si, si, si. Non, ce n'est pas ça. Ce n'est pas ça qui fait la force d'un pays. Ce n'est pas ça qui fait la décentralisation. Et donc il faut se battre pour ça et pour conserver cette autonomie ; ce que nous faisons collectivement. On a obtenu des avancées depuis les premières discussions, il y a quelques mois. Le pacte ne serait plus une obligation, mais une incitation. Tant mieux, mais on s'est battu pour ça. Sinon on allait irrémédiablement vers une mise sous tutelle progressive.

Et puis en ce qui concerne ce que disait tout à l'heure Jean-Claude LAGRANGE sur ce soutien fort, et je viens d'y répondre d'ailleurs : quand je parle du bloc communal, ces soutiens forts et indissociables que nous devons avoir quand les difficultés sont là et quand certaines communes sont plus en difficulté que d'autres. Et bien oui c'est une réalité aujourd'hui à la Communauté Urbaine nous avons mis des dispositifs en place pour soutenir les communes dans les périodes les plus difficiles. Alors un peu moins en fonctionnement, un peu plus en investissement, je vous l'accorde, mais il y a des dispositifs qui existent aujourd'hui comme les fonds aux chemins ruraux par exemple, que les maires apprécient parce que c'est une réserve d'argent dont ils peuvent disposer comme ils le souhaitent et que la communauté, quelque part, met à disposition. Et ils le font, ils l'utilisent comme il se doit et nous continuerons bien entendu d'être très attentifs aux difficultés que chaque commune va rencontrer. Mais en tout cas on ne fléchit en rien, en rien, et la preuve, c'est qu'on a revu la maquette que j'évoquais tout à l'heure dans le PPI pour l'augmenter de 8 millions dont une partie va revenir notamment dans les communes, d'une manière ou d'une autre, sous forme d'intervention forte de la communauté et pas forcément que sur des projets structurants, sur des aménagements de sécurité que nous demandent les maires, sur des aménagements, des plans trottoir, sur de la voirie. Donc du qualitatif quand même et de la sécurité. Et nous allons le faire parce que nous avons la capacité de le faire. Et puis enfin aujourd'hui pourquoi la Communauté Urbaine peut encore une fois voir l'avenir un peu plus sereinement - ce qui vient contredire ce que j'ai entendu aussi tout à l'heure - et bien c'est parce qu'elle a ces leviers liés au développement économique et parce que le développement économique a été soutenu ces 4 ou 5 dernières années et que les résultats que nous avons aujourd'hui au niveau économique nous en récoltons quelque part les fruits. Ce que les communes n'ont pas parce que je rappelle que les communes n'ont pas de leviers économiques. Ce sont les intercommunalités qui l'ont et c'est pour ça que nous proposons d'activer ces leviers économiques. Non pas leviers ménages. Leviers économiques. Nous en avons la possibilité et, comme l'a dit Laetitia MARTINEZ tout à l'heure très justement, mais Daniel MEUNIER aussi, dans un contexte où les entreprises, où le monde économique va voir sa fiscalité diminuer considérablement avec la suppression de la CVAE. Voilà donc quand nous disons c'est un juste équilibre, un juste équilibre, oui c'est un juste équilibre mes chers collègues, c'est un juste équilibre et si demain nous devons activer d'autres leviers dans le cadre de la solidarité pour le monde économique pour le maintenir, pour le préserver et bien nous le ferons. Mais nous le ferons à condition d'en avoir les moyens, et aujourd'hui, ce que nous proposons, c'est d'en avoir les moyens. Voilà merci mes chers collègues pour ce débat. Maintenant je vais mettre aux voix chaque délibération, donc soyez attentifs puisqu'elles ont été proposées globalement.

Donc sur le budget primitif 2023, il s'agit de l'adoption du budget principal. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Je compte ceux qui sont contre. Pour ? Je vous remercie.

Budget primitif 2023 - Adoption du budget principal

Le conseil décide :

- *D'approuver le Budget primitif 2023 pour le budget principal pour un montant de 111 794 988 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Donc sur le budget eau cette fois : Est-ce que c'est le même vote ? Même vote contre ? Même vote pour ? Pas d'abstention ? Merci.

Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2023

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe eau pour un montant de 24 369 317 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Budget assainissement, Idem ? oui même vote.

Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2023

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 16 249 118 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Budget SPANC, même vote ? Oui.

Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2023

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 170 866 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Budget Transports, même vote ? Alors je reprends. Budget Transports. Allez on lève la main. Alors qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voilà levez haut, parce que sinon je ne la verrai pas, vous êtes tout à fait au fond. Pour ? Merci.

Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2023

Le conseil décide :

- *D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe Transports pour un montant de 5 828 763 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Budget annexe écomusée. Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc là il n'y a pas de contre. Pour ? Donc là c'est unanimité.

Clôture du budget annexe Ecomusée

Le conseil décide :

- De ne plus individualiser l'activité de l'écomusée dans un budget annexe dédié à compter de 2023 et donc de procéder à son intégration dans le budget principal dans le cadre du vote du budget primitif 2023 ;
- D'autoriser le recours à la journée complémentaire au titre de l'exercice 2022 pour permettre la prise en charge de mouvements comptables, le cas échéant ;
- De procéder à la reprise des résultats du compte administratif 2022 du budget annexe écomusée au moment du vote du budget supplémentaire du budget général 2023 ;
- De procéder également au transfert du patrimoine écomusée dans le budget principal en 2023.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Sur Coriolis, le budget annexe. Alors qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? pas de contre, si ? Levez haut, franchement je ne vous vois pas. Pour ? Merci.

Budget Annexe ZA Coriolis - Vote du budget primitif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 11 324 140 €.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Sur Zones d'activités économiques et commerciales : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ?

Budget annexe Zones d'activité économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe zones d'activités économiques et commerciales pour un montant de 3 352 000 €.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Taxe foncière : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une abstention pardon. Là une abstention. Qui est contre ? Levez plus haut s'il vous plaît. Qui est pour ?

Taxe foncière sur les propriétés bâties - vote du taux 2023

Le conseil décide :

- De maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,25% pour l'année 2023.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Ensuite sur le foncier sur les propriétés non bâties : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une abstention. Toujours le même vote. Je rappelle qu'on n'a pas touché les taux là. Oui mais je le rappelle. Donc je considère que vous vouliez qu'on les baisse ? Bien si on ne les augmente pas et puis que vous votez contre, ça veut dire que vous considérez qu'il faut qu'on les baisses. On est dans la logique, je le disais tout à l'heure, moins d'impôts et plus de service public. Contre ? Pour ?

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties - vote du taux 2023

Le conseil décide :

- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2023.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Sur la Taxe OM : alors qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Il n'y a pas de contre, on est d'accord ? Non. Qui est pour ? Merci

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2023

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Alors TASCOT, le vote d'un abattement : Qui ne vote pas ? qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité.

Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote d'un abattement

Le conseil décide :

- *d'instaurer un abattement de 15% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques, au sens de l'article 1498 du CGI, dont la surface principale est inférieure à 400m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- TASCOT toujours, fixation du coefficient multiplicateur pour 2024 : alors qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? donc un contre.

TASCOT - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2024

Le conseil décide :

- *De fixer le coefficient multiplicateur de TASCOT à 1,25 pour l'année 2024.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- CFE : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le CFE, il n'y a pas de contre ? Ah, c'est la cotisation pardon. Pour ? Merci.

Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du taux 2023

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,22% pour l'année 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Alors sur la base minimum de cotisation foncière avec la revalorisation : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Alors levez haut la main ? Deux ? Trois...cinq, six, sept. Pour ?

Bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises - revalorisation

Le conseil décide :

- *De revaloriser la base actuelle pour l'établissement de la cotisation minimum à partir du 1er janvier 2024.*
- *De fixer le montant de cette base à 515 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.*
- *De fixer le montant de cette base à 916 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.*

- De fixer le montant de cette base à 1 088 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.
- De fixer le montant de cette base à 2 243 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.
- De fixer le montant de cette base à 3 125 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.
- De fixer le montant de cette base à 3 985 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Taxe sur les friches : qui ne votent pas ? Qui s'abstient. Qui est contre ? Un contre. Derrière il y a un contre. Pour ? je n'ai pas vu la main de Lionel DUPARAY pardon, il en a 2 en plus. Merci.

Institution de la taxe sur les friches commerciales

Le conseil décide :

- D'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Donc la taxe maintenant sur les friches commerciales puisqu'on vote à la fois l'institution et la taxe : Même vote ? Même vote pour tout le monde ? Même vote très bien.

Taxe sur les friches commerciales - Vote du taux 2024

Le conseil décide :

- De fixer les taux majorés de la taxe sur les friches commerciales à partir du 1er janvier 2024 à :
20% pour la première année d'imposition,
30% pour la deuxième année d'imposition,
40% à compter de la troisième année d'imposition.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Mise à jour des AP/CP : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité.

Création et mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.
- De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées à l'aménagement du Boulevard du 8 mai, aux aménagements de proximité et trottoirs, à l'aménagement du Plessis à Montceau et à la rénovation des réseaux d'eau potable.
- De voter la prolongation de l'échéancier des opérations Montceau le Plessis, quai de transfert, Site Technopolitain, rénovation des usines de dépollution et rénovation des réseaux d'eau potable.
- De voter la création de nouvelles AP/CP pour les travaux Centralité à Montceau mais aussi à Sanvignes, les aménagements du Magny à Montceau, étude urbaine globale et aménagements Campus Universitaire,

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Clôture des comptes, assujettissement à TVA, Zones d'activités : Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Merci.

Clôture de comptes assujettis à TVA - Zones d'activités

Le conseil décide :

- De clôturer à compter du 1er janvier 2023, l'ensemble des comptes assujettis à TVA mentionnés ci-dessous :

N° FRP	N° SIE	Nom zone assujetti
302210	TVA4	AMENAGEMENT ZONE TORCY
302205	TVA5	AMENAGEMENT PLAINE RIAUX
302203	TVA6	AMENAGEMENT LE PRELONG
302204	TVA8	AMENAGEMENT ZONE CORIOLIS ECUISSE
302212	TVA13	AMENAGEMENT ZONE ST EUSEBE
302207	TVA15	AMENAGEMENT ZONE CHANLIAU
302206	TVA19	AMENAGEMENT ZONE HARFLEUR
302208	TVA25	AMENAGEMENT ZONE ST ELISABETH

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Cette fois sur les bâtiments, même sujet sur les bâtiments Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Clôture de comptes assujettis à TVA - Bâtiments

Le conseil décide :

- De clôturer à compter du 1er janvier 2023, l'ensemble des comptes assujettis à TVA ci-dessous.

N° FRP	N° SIE	Nom compte assujetti
303278	TVA2	LOCATION 395 AVE EUROPE
304693	TVA12	LOC LES CHAVANNES MONTCEAU
300482	TVA17	LOCATION CORIOLIS 1
302208	TVA25	LOCATION USINE ST ELISABETH
300300	TVA22	LOC HP SCHNEIDER
300298	TVA3	LOC USINE HENRY PAUL MONTCHANIN

Observations : Adoption à l'unanimité.

23. Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire

24. Subventions 2023 – Economie

25. Subventions 2023 - Economie Solidaire

26. Subventions 2023 - Enseignement Supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

27. Subventions 2023 - Développement Durable

28. Subventions 2023 - Versement d'avance

29. Subventions 2023 - Politique de la Ville

30. Subvention 2022 - Complément pour régularisation

M. le Président.- Voilà, on va passer maintenant, mes chers collègues, soyez attentifs, aux subventions. Et là, il y a du monde qui va sortir, donc soyez attentifs pour chaque délibération. On va déjà commencer. Daniel MEUNIER va présenter et on est obligé de faire une par une. Désolé, mais comme il faut qu'on sorte. Donc délibération sur subventions « institutionnelles et personnel communautaire ». Je demande à Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE, Christelle ROUX-AMRANE, Montserrat REYES et Lionel DUPARAY de sortir de la salle s'il vous plaît.

M. le Président.- Alors Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui et bien nous allons effectivement commencer ce chapitre de subventions, M. le Président, puis je vais essayer de convaincre notre opposant au budget que nous ne sommes pas dans la léthargie dont il a essayé de qualifier les services et les élus dans cette préparation budgétaire, mais montrer justement que les subventions c'est aussi prouver le dynamisme, l'intérêt, l'attention que nous portons aux associations qui font vivre le territoire en termes de solidarité, d'économie, de jeunesse, d'entrepreneuriat et puis toute l'attention effectivement que nous allons prêter aux forces vives de ce territoire.

Alors on va commencer effectivement avec les subventions « institutionnel et personnel communautaire ». Donc là, il s'agit de l'attribution des subventions qui sont inférieures à 23 000 euros, vous vous en doutez bien dans cette délibération parce que celles qui sont supérieures à ce montant font l'objet de délibérations spécifiques. Donc elles concernent tout d'abord Creusot Bourgogne solidarité Sahel Niger pour un montant de 4 000 euros, le comité des œuvres sociales de la CUCM pour un montant de 147 460 euros. L'Agence départementale d'information sur le logement ADIL pour 24 000 euros et enfin le fonds concours pour chemins ruraux pour 165 000 euros.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Non. Qu'est-ce qu'il y a ? Alors dehors. Il faut être vigilant parce que des fois, vous savez c'est tellement compliqué donc si vous pensez que vous êtes en conflit d'intérêt dites-le. Parfois on ne le sait pas toujours. Alors je mets aux voix. Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? C'est adopté. Merci beaucoup.

Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, Mme Montserrat REYES, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- On passe maintenant à l'économie. Donc sortent de la salle : Christian GRAND, Marie-Claude JARROT elle n'est pas là, Jean-Claude LAGRANGE, Didier LAUBERAT, Valérie LE DAIN, Moi-même, Philippe PRIET, Bernard DURAND, Jeremy PINTO, Sébastien GANE et Barbara SARANDAO. Laetitia oui, Laetitia MARTINEZ également. Pour la suivante je serai dehors également Daniel, Je ne reviens plus jamais...Si, pour le développement durable. Voilà donc les 3 suivantes. Il faudra faire entrer les conseillers qui doivent rentrer et sortir ceux qui doivent sortir.

M. Daniel MEUNIER. - Bien pour les membres et collègue restants dans cette salle, nous abordons les subventions au chapitre économie. Alors une subvention pour le marché des producteurs de 7 000 euros. Pour les unions commerciales du Creusot de 9 000 euros. Par souci d'équité, pour les unions commerciales de Monceau de 9 000 euros. Les boutiques de gestion 13 500 euros. L'Association pour le droit à l'initiative économique 6 000 euros. Le soutien aux actions économie sociale et solidaire 10 000 euros. Et concernant les fonds d'intervention là pour Ecosphère 290 000 euros. Le Creusot initiatives pour la Foire du Creusot 26 000 euros et pour DECA, vous savez c'est le dispositif d'entrepreneuriat académique donc l'incubateur Bourgogne Franche-Comté, pour une subvention de 30 000 euros.

Nous allons pouvoir procéder au vote : Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Merci à vous.

Subventions 2023 - Economie

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Didier LAUBERAT, Mme Valérie LE DAIN, M. David MARTI, M. Philippe PRIET, M. Bernard DURAND, M. Jérémy PINTO, M. Sébastien GANE et Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. Daniel MEUNIER. - On fait donc rentrer les gens qui se sont exclus de cette salle. Vous pouvez revenir à vos places. Nous allons passer aux subventions pour l'économie solidaire. Je vais demander à Daniel PICARD de sortir, Armando DE ABREU, Laurent SELVEZ, Christophe DUMONT, Chantal LEBEAU, Sébastien GANE, Monique LODDO qui n'est pas là, Guy SOUVIGNY, Pascale FALLOURD, Christian GRAND, Lionel DUPARAY, Yohann CASSIER, Eric COMMEAU, Séverine GERARD-LELEU, Marie-Claude JARROT absente. Et notre président qui reste à l'extérieur de cette salle. Les rangs s'éclaircissent à vitesse grand V.

Bien, concernant les subventions au chapitre économie solidaire : une subvention pour solidarité service de 10 000 euros, pour l'atelier du coin 5 000 euros, pour l'association AgIRE 537 225 euros, pour APOR 49 000 euros et le fonds RSA 109 809 euros.

Pour ces subventions au chapitre économie solidaire, nous passons au vote : Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Merci à vous. Et nous pouvons faire entrer les gens qui sont sortis.

Subventions 2023 - Economie Solidaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Armando De ABREU, M. Laurent SELVEZ, M. Christophe DUMONT, Mme Chantal LEBEAU, M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, Mme Pascale FALLOURD, M. Christian GRAND, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Marie-Claude JARROT, M. David MARTI, M. Lionel DUPARAY et M. Yohann CASSIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. Daniel MEUNIER. - Et nous allons passer aux subventions 2023 pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le tourisme et le patrimoine . Je vais demander à Jean-Claude LAGRANGE,

Jeremy PINTO, Cyril GOMET, Eric COMMEAU, Lionel DUPARAY, Frédéric LEMOINE, Laetitia MARTINEZ, notre président, Guy SOUVIGNY, Pascale FALLOURD, Daniel DAUMAS, Thierry BUISSON, Viviane PERRIN, Jean-François JAUNET, Jean GIRARDON, Jean-Paul BAUDIN, Enio SALCE, Philippe PRIET, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Gilda SARANDAO, Guy MIKOLAJSKI, Christophe DUMONT, Denis CHRISTOPHE, Michel CHARDEAU, Lionel DUPARAY et Marc MAILLIOT de bien vouloir sortir.

Bien, nous passons aux subventions « Enseignement supérieur recherche innovation tourisme et patrimoine ». Alors pour Nuclear Valley 22 000 euros. Pour le centre Condorcet l'université de Bourgogne plateforme insertion professionnelle 3 000 euros. Pour l'ARC UnivArt 8 000 euros. L'association ville étudiante 71 4 000 euros. Le Réseau Initiative 5 000 euros. Le réseau Entreprendre 8 000 euros.

Et concernant toujours à ce chapitre les fonds d'intervention : l'université de Bourgogne 203 000 euros, le fonds projet étudiants 6 500 euros. Et enfin Tourisme et patrimoine : L'Office de tourisme communautaire 349 000 euros. Donc je vous demande de procéder au vote concernant les subventions Enseignement supérieur recherche innovation tourisme et patrimoine. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? M. LANDRE je ne vois pas votre bras ? Merci. A l'unanimité, merci à vous toutes et à vous tous. Vous pouvez revenir à vos places merci. Notre président peut reprendre sa place.

Subventions 2023 - Enseignement Supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jérémy PINTO, M. Cyril GOMET, M. Eric COMEAU, Mme Frédérique LEMOINE, M. David MARTI, M. Guy SOUVIGNY, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Enio SALCE, M. Philippe PRIET, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Gilda SARANDAO, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Christophe DUMONT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Michel CHARDEAU, M. Lionel DUPARAY, M. Marc MAILLOT, Mme Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Alors subventions maintenant qui concernent le développement durable. Elus et intéressés : Évelyne COUILLEROT elle n'est pas là, Lionel DUPARAY, Jean GIRARDON, Guy SOUVIGNY, Marie-Claude JARROT qui n'est pas là - ce qui veut dire que la personne qui a le pouvoir attention ne vote pas pour Marie-Claude JARROT - c'est Gérard GRONFIER en l'occurrence, Jean-Claude LAGRANGE et Bernard FREDON.

Alors Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Concernant ces subventions développement durable. Donc une subvention pour les actions pédagogiques du CAUE pour une somme de 8 000 euros. Pour l'agence environnementale Bourgogne Franche-Comté une subvention de 15 000 euros. Et là une succession de subventions sur la même thématique. D'abord, le fonds de prestation de broyage ou location de broyeur pour 5 000 euros. Le fonds d'achat de broyeur mais cette fois-ci pour les particuliers 10 000 euros. Pour le Fonds broyage quand il y a broyage à domicile 5 000 euros. Le fonds de prestations broyage ou la location de broyeur pour des particuliers 5 000 euros. Le fonds de prestations broyage ou location de broyeur mais cette fois-ci pour les associations demandeuses 750 euros. Et concernant les fonds d'intervention dans ce même cadre : le font acteur prévention pour 25 000 euros.

Il y a des questions avant le vote ? Non. Alors, qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Je vous remercie.

Subventions 2023 - Développement Durable

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean GIRARDON, M. Guy SOUVIGNY, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Bernard FREDON, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Nous passons ensuite au versement d'avances. Alors nos collègues qui sont là-bas peuvent revenir en partie. Sont intéressés Sébastien GANE qui doit sortir, Monique LODDO mais elle n'est pas là donc attention de ne pas voter pour elle, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Christian GRAND, Lionel DUPARAY et Yohann CASSIER.

Alors, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Alors, concernant effectivement ces versements d'avance pour les subventions. Vous savez que certaines subventions doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention d'objectifs pour qu'elles puissent être versées aux organismes bénéficiaires. La plupart des délibérations spécifiques qui sont relatives à l'approbation de ces conventions d'objectifs et au versement des subventions afférentes n'interviendront que lors du prochain conseil. Dans ce cadre, nous avons l'association AgIRE qui doit faire face d'ici là à un certain nombre de dépenses et ce dès le début de l'année 2023, nous ne souhaitons effectivement pas pénaliser cette association dans le cadre de ses missions et de ses fonctions. Donc il lui vous est proposé, il nous est proposé ce soir, de verser une avance de 25% du montant que nous attribuons au budget primitif 2023. C'est un montant global de subvention de 537 225 euros pour l'association AgIRE et dans ce cadre-là en lui versant 25% du montant de l'avance afférente sera donc de 134 306,25 euros.

M. le Président.- Merci. Prises de parole ? Pas de prise de parole. Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Je vous remercie. Les collègues peuvent tous revenir pour la prochaine délibération.

Subventions 2023 - Versement d'avance

Le conseil décide :

- *De verser à l'association AGIRE, et à titre d'avance, 25 % du montant de la subvention attribuée au budget primitif 2023, soit 134 306,25 €.*

Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Christophe DUMONT, Mme Pascale FALLOURD, M. Christian GRAND, M. Lionel DUPARAY et M. Yohann CASSIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Donc subventions politique de la ville. Daniel MEUNIER toujours.

M. Daniel MEUNIER.- Alors les subventions au chapitre politique de la ville. Deux subventions. Une première à la Ligue de l'enseignement BFC. Donc l'école de la 2ème chance pour un montant de 40 000 euros. Et une 2ème subvention pardon pour le fonds communautaire politique de la ville pour un montant de 110 500 euros.

M. le Président.- Des questions ? Prises de paroles ? Non. Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Adoptée.

Subventions 2023 - Politique de la Ville

Le conseil décide :

- *D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Complément pour régularisation. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Alors concernant cette régularisation sur une subvention 2022 dans le cadre de l'attribution des subventions au titre de l'année 2021, il y avait une aide de 4 000 euros qui avait été attribuée à l'association Villes étudiantes 71. En raison d'une difficulté technique, la subvention n'a pas fait l'objet d'un versement, malgré la demande réalisée par l'association en temps et en heure et dans les conditions prévues dans ce cadre. Donc on ne souhaite pas pénaliser cette association et on vous propose de réattribuer cette subvention d'un montant de 4 000 euros au titre de l'année 2021 pour un exercice bien entendu avec ce retard sur l'année 2022.

M. le Président.- Merci. Pas de prise de parole. Questions ? Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Je vous remercie.

Subvention 2022 - Complément pour régularisation

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser la subvention de 4 000 € à l'association Vie étudiante 71 au titre de l'année 2021 en régularisation sur l'exercice 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

31. Financement du fonds de mutualisation télécoms mis en place par le SYDESL

M. le Président.- Financement du fonds de mutualisation Telecom mis en place par le SYDESL que je ne présente pas. Elus intéressés : Jean-Marc FRIZOT, Gilda SARANDAO, Bernard DURAND, Enio SALCE, Jean PISSELOUP, Jean-François JAUNET, Christophe DUMONT, Armando DE ABREU, Daniel DAUMAS, Marc MAILLOT, Paulette MATRAY et Bernard FREDON.

Voilà je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter en dehors de ceux qui sont sortis ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie. Vous pouvez revenir.

Financement du fonds de mutualisation télécoms mis en place par le SYDESL

Le conseil décide :

- *D'Autoriser la CUCM à reverser tous les ans aux 18 communes adhérentes au fonds de mutualisation télécom du SYDESL, une somme équivalente à la RODP perçue par la communauté sur leur territoire, (chiffres N-1 pour versement RODP année N)*
- *D'Autoriser également le Président de la CUCM à signer la convention financière à intervenir avec le SYDESL afin de lui reverser la somme totale de 102 121,47 € correspondant à 5 années d'arriérés de cotisation afin de régulariser la situation des 18 communes précitées, qui pourront de nouveau bénéficier du financement du fonds de mutualisation télécom.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Gilda SARANDAO, M. Bernard DURAND, M. Enio SALCE, M. Jean PISSELOUP, M. Jean-François JAUNET, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Daniel DAUMAS, M. Marc MAILLIOT, Mme Paulette MATRAY, M. Bernard FREDON, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Avenant n° 1 à la convention cadre entre l'OPAC Saône et Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Autorisation de signature.

M. le Président. - Nous passons maintenant au chapitre Développement urbain avec un avenant à la convention cadre entre l'OPAC et la Communauté Urbaine. Montserrat REYES.

Mme Montserrat REYES. - Merci Monsieur le Président

M. le Président. - Et je dois sortir, de même que Lionel DUPARAY, Bernard DURAND. C'est bon.

Mme Montserrat REYES. - Alors, depuis le 19 décembre 2018, une convention cadre a été signée avec l'OPAC Saône-et-Loire et cette convention liste les projets structurants de constructions, réhabilitations et démolitions que la Communauté Urbaine s'est engagées à accompagner sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023. Cette convention porte sur 461 logements qui représentent 20 469 555 euros hors taxes d'investissement de l'OPAC de Saône-et-Loire auquel la communauté apporte une aide de 2 220 600 euros. Vous avez un tableau en dessous qui vous liste toutes les opérations concernées. L'état d'avancement de la convention révèle donc que 33 logements ont été construits, 12 réhabilités et 68 démolis ; ce qui représente un montant de subvention communautaire engagé de 495 600 euros.

En septembre 2021, l'OPAC a sollicité la communauté pour faire évoluer une partie de la programmation initialement prévue. Ces changements concernent les opérations de Torcy, dont les programmes et calendriers évoluent, ainsi que le nombre de logements réhabilités sur le Plessis qui a été revu à la baisse passant de 318 à 166. Ainsi l'enveloppe de subvention communautaire à redistribuer est de 1 725 000 euros. A noter que cette proposition d'avenants reste à enveloppe constante. Donc dans le cadre du nouvel avenant à la convention, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la convention jusqu'en 2024 et d'inscrire en priorité les opérations de reconstitution de l'offre du nouveau programme national de renouvellement urbain d'Harfleur. Vous avez le tableau qui vous montre la nouvelle répartition et cette proposition d'avenant porte sur la participation de la Communauté Urbaine au financement de 233 logements supplémentaires pour un montant total de subvention de 2 220 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. Daniel MEUNIER. - Bien merci Montserrat pour cette présentation. Vous avez vu effectivement dans ce cadre-là c'est la prolongation d'une année et puis, après, dans cet avenant des inscriptions prioritaires particulièrement pour le site d'Harfleur. Donc nous allons passer au vote. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contre ? Pour ? Merci beaucoup. M. le Président, M. DURAND, M. DUPARAY, peuvent revenir. Il va falloir qu'ils ressortent mais bon.

Avenant n° 1 à la convention cadre entre l'OPAC Saône et Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Autorisation de signature.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre à intervenir avec l'OPAC de Saône et Loire :*
 - *Prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2024.*
 - *Modifiant les opérations à financer.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant,*
- *D'apporter des aides Communautaires à la réalisation de ces projets pour un montant total de 2 220 600 €.*
- *D'imputer la dépense sur la ligne TEHA002 des budgets 2023 à 2024 sous réserve du vote des crédits afférents.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Sem Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2021

M. le Président.- Oui.

M. Daniel MEUNIER.- Bien on va passer au point Saint-Vallier - ZAC des Goujons avec la SEM Val de Bourgogne - l'approbation du compte rendu annuel, c'est ça ? Oui et je donne la parole à Frédéric LEMOINE. Ah non c'est sans présentation. Bien alors sans présentation. Elus intéressés à faire sortir : le président, Jean-Claude LAGRANGE, Daniel DAUMAS et Lionel DUPARAY. Bien sûr, le compte-rendu est sans présentation, mais nous allons quand même passer au vote. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Abstention ? Contre ? Pour ? Merci à vous.

SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Sem Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2021

Le conseil décide :

- *D'approuver le compte rendu annuel 2021 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Monique LODDO, M. Daniel DAUMAS, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Nouvelle répartition des surfaces de plancher et des typologies de logements

M. Daniel MEUNIER.- Alors nous laissons les mêmes personnes à l'extérieur mais cette fois-ci, toujours pour la ZAC des Goujons Saint-Vallier, avec de nouvelles répartitions de surface de plancher et puis sur les typologies de logements. Donc sans présentation, mais nous allons passer au vote. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Abstention ? Contre ? Pour ? Merci à vous. On peut donc faire rentrer les personnes qui sont sorties.

SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Nouvelle répartition des surfaces de plancher et des typologies de logements

Le conseil décide :

- *d'acter l'évolution des ambitions programmatiques de la ZAC.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Monique LODDO, M. Daniel DAUMAS, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. SAINT-VALLIER - Site Konecranes - Demande de rétrocession au bénéfice de la Société d'Économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne

M. le Président.- Alors ensuite nous avons sur le site Konecranes une demande de rétrocession bénéfice de la SEMCIB. Alors moi je suis intéressé là aussi. Jean-François JAUNET va présenter peut-être ? Ou Daniel MEUNIER puisque vous n'êtes pas prêt. Ah non il est aussi intéressé. Alors il y a... oui oui, élus intéressés : outre moi, il y a Jean-Claude LAGRANGE, Daniel MEUNIER, Jean-Marc FRIZOT, Philippe PRIET, Gildas SARANDAO, Marie-Claude JARROT, Lionel DUPARAY, Evelyne COUILLEROT, Gérard DURAND, Frédérique LEMOINE, Félix MORENO, Montserrat REYES, et Laëtitia MARTINEZ. Et donc c'est Jean-François JAUNET qui va présenter la délibération.

M. Jean-François JAUNET.- Bien chers collègues donc sur cette délibération qui porte sur le site de Konecranes où il faut autoriser la rétrocession au bénéfice de la SEMCIB. Voilà donc les surfaces vous sont indiquées dans le contenu et il est demandé de fixer le montant à 750 000 euros pour la vente entre l'établissement public foncier Doubs BFC à la SEMCIB. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour ? Merci.

SAINT-VALLIER - Site Konecranes - Demande de rétrocession au bénéfice de la Société d'Économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne

Le conseil décide :

- *De demander à l'EPF Doubs BFC de vendre pour un montant de 750 000 € HT à la SEMCIB les parcelles cadastrées :*

BC n° 767 pour 8 053 m² ;

BC n° 780 pour 6 973 m²

BC n° 781 pour 15 339 m² ;

BC n° 782 pour 7 581 m² ;

Total : 37 946 m² ;

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer tout document relatif à cette démarche.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Daniel MEUNIER, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Philippe PRIET, Mme Gilda SARANDAO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Gérard DURAND, Mme Frédérique LEMOINE, M. Félix MORENO, Mme Montserrat REYES, Mme Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023

M. Jean-François JAUNET.- Sur la suivante je n'ai pas la liste de ceux qui doivent sortir... Alors pour la délibération suivante doivent sortir : Jeanne-Danièle PICARD, Eric COMMEAU qui n'est pas là, Séverine GIRARD LELEU, Guy SOUVIGNY, Marie-Claude JARROT, David MARTI. Les autres qui ne sont pas concernés peuvent revenir le temps que nos collègues reprennent leur place. On prend de l'avance sur l'association APOR que tout le monde connaît, qui agit pour le reclassement et l'orientation des publics particuliers après une fermeture par exemple. Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention à intervenir et d'autoriser le versement d'une subvention de 49 000 euros. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité. Daniel tu reprends la main pour la suivante.

Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs pluriannuelle ;*
- *D'autoriser versement de la subvention de 49 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2023, compte 6574.*

Observations : Etant précisé que Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M Guy SOUVIGNY, Mme Marie-Claude JARROT, M. David MARTI, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023

M. Daniel MEUNIER.- Bien alors on continue dans nos entrées et sorties avec l'Association de la Ligue de l'enseignement de Bourgogne Franche-Comté l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention d'objectifs 2023. A ce sujet, nous passons au vote. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote pour ? Merci et je vais rendre la parole à notre président.

Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023.

Le conseil décide :

- *d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2023 ;*
- *d'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;*
- *d'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, compte 6574.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Conventions Territoriales Globales avec la Caf de Saône et Loire - autorisations de signature

M. le Président. - Alors nous passons au développement territorial avec la convention territoriale globale, ce qu'on appelle la CTG. Il y a des élus intéressés aussi à faire sortir : Montserrat REYES, Barbara SARANDAO et Chantal LEBEAU. En 2021, suite à la sollicitation de la CAF, la communauté a accepté de porter la démarche d'élaboration CTG avec la CAF au titre des contractualisations et nous étions engagés pour élaborer cette démarche au travers d'une charte d'engagements des partenaires, donc avec la CAF et les communes de Montceau et du Creusot. L'élaboration des CTG s'est structurée en 3 phases : un diagnostic territorial par bassins (nord et sud), une définition des axes d'interventions prioritaires et une élaboration d'un plan d'action. Un prestataire a accompagné la démarche d'élaboration et la communauté a porté la mission d'ingénierie qui était cofinancée par la CAF à parts égales. Des instances de gouvernance à l'échelle intercommunale garantes de l'avancement de la démarche ont été mises en place et présidées par 2 élus communautaires, un par bassin, avec les axes stratégiques qui ont été validés en comité de pilotage par les maires des 2 communes concernées de chaque bassin.

Ces axes stratégiques sont les suivants : favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de service, renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre, créer une dynamique de pilotage coopération et coordination à l'échelle intercommunale. Les champs d'action commun à la CAF et aux communes définis au cours de la démarche de cette élaboration ont été les suivants : la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité, l'accès au droit et au numérique, le handicap et la mobilité.

Une démarche qui se concrétise par la signature de 2 conventions, d'une part entre la CAF, la Communauté Urbaine et les 20 communes du bassin nord et d'autre part la CAF, la Communauté Urbaine et les 14 communes du bassin sud.

Donc c'est ce qu'il nous est proposés ce soir, c'est donc d'accepter ce que je viens de vous présenter pour signer les conventions avec la caisse d'allocations familiales notamment. Je reprends la délibération exacte donc approuver la convention CTG sur le Bassin Nord, faire la même chose c'est à dire approuver sur le bassin sud et ensuite m'autoriser à signer la convention territoriale globale pour les 2 bassins. Voilà mes chers collègues. Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de paroles ? Non. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie, c'est adopté. Donc nos collègues peuvent rentrer.

Conventions Territoriales Globales avec la Caf de Saône et Loire - autorisations de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver la Convention Territoriale Globale à intervenir sur le bassin nord de la CUCM, jointe à ce rapport.*
- *D'approuver la Convention Territoriale Globale à intervenir sur le bassin sud de la CUCM, jointe à ce rapport.*
- *D'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale pour les bassins nord et sud de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.*

Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES, Mme Barbara SARANDAO, Mme Chantal LEBEAU, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2021

M. le Président.- Nous avons ensuite le contrat de ville avec l'approbation du rapport politique de la ville que nous ne présentons pas et dont je vous demande de prendre acte. Pas de vote, simplement nous prenons acte. Oui merci.

Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2021.

Le conseil décide :

- *de prendre acte du rapport 2021 de la politique de la ville ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à communiquer au représentant de l'Etat, ledit rapport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Appel à projets départemental 2023 - Approbation du projet structurant 2023 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

M. le Président.- Isabelle LOUIS maintenant va nous présenter l'appel à projet départemental avec l'approbation du projet structurant 2023 du territoire de la communauté. Isabelle LOUIS.

Mme Isabelle LOUIS.- Merci Monsieur le Président. Donc en assemblée du 18 novembre 2022 le département de Saône-et-Loire a reconduit pour l'année 2023 son dispositif d'appel à projets auprès des communes et EPCI de Saône-et-Loire avec un délai de réponse fixé au 31 décembre 2022.

Cet appel à projets comporte 2 leviers complémentaires :

Un soutien aux projets portés par les communes et les intercommunalités sur les 5 thématiques suivantes : service de proximité du quotidien - transition énergétique des bâtiments, urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement - développement promotion valorisation et attractivité des territoires - infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien et enfin santé. Chaque collectivité ayant la possibilité de déposer jusqu'à 2 dossiers à condition que l'un des 2 présente une action estampillée "plan environnement 71".

Et enfin, un autre levier : le soutien à un projet structurant par bassin de vie dont l'objectif est de soutenir des priorités en matière d'équipement par bassin de vie.

La Communauté Urbaine peut ainsi déposer jusqu'à 3 projets.

Pour le projet structurant, la subvention est de 250000 euros sous réserve que ce montant ne dépasse pas 80% du montant hors taxes de dépenses éligibles. Ce projet doit également être connecté aux priorités et enjeux identifiés par le département dans ces documents d'orientation et notamment répondre aux ambitions définies dans son plan environnement en matière de biodiversité, de changements climatiques, de ressources en eau et de mobilité. Il est proposé de retenir le projet de création du pôle de recherche et de conservation de l'Ecomusée, celui-ci ayant pour objet la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel à Montchanin, secteur du Thiellay, pour y accueillir les collections de l'Ecomusée. Le calendrier prévisionnel étant le suivant : démarrage des travaux janvier 2023 pour une durée de 8 mois avec réception en septembre 2023. Le montant estimé pour ce projet de 1 691 032 euros hors taxes. Le coût global de cette opération, coût des travaux induits est estimé à 1 897 082 euros. A noter que les subventions de la DRAC 379 400 euros et de la région 400 000 euros sont confirmées. Une subvention a également été recherchée dans le cadre de l'axe tourisme durable et patrimoine culturel du FEDER urbain à hauteur de 475 270 euros. Vous avez le plan de financement dans le tableau de la délibération. Il est donc proposé de présenter à l'appel à projets, le projet de création de nouvelles réserves pour l'Ecomusée qui s'élève à un montant de 1 897 082 euros et de solliciter l'aide du département à hauteur de 250 000 euros. Donc il faut donc en délibérer et présenter l'appel à projets structurants du département de Saône-et-Loire pour l'Ecomusée s'élevant aux montants que je viens d'énoncer, de solliciter l'aide du

département pour 250 000 euros et enfin d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents. Merci.

M. le Président. - Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? C'est adopté. Je vous remercie.

Appel à projets départemental 2023 - Approbation du projet structurant 2023 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Le conseil décide :

- *De présenter à « l'appel à projets structurants » du Département de Saône-et-Loire le projet de création de nouvelles réserves pour l'Ecomusée qui s'élève à un montant total de 1 897 082 € HT.*
- *De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2023

M. le Président. - Le développement durable. Je mets aux voix sans présentation le versement d'une subvention à l'ATMO. Je demande à Bernard FREDON de sortir. Merci beaucoup. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2023

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs 2023 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.*

Observations : Etant précisé que M. Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Eau potable - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat

3. Assainissement collectif - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat

4. Eau potable et assainissement - Régie intéressée - Adaptation des modalités de facturation et recouvrement - Autorisation de signer la modification 2 de la convention de mandat avec le Service de GEstion Comptable

5. Modalités de convergence des tarifs de distribution d'eau potable aux consommateurs importants

M. le Président.- Nous arrivons ensuite - Alors notre collègue peut revenir - sur des sujets de l'eau. Je vais demander donc à Jean-Marc FRIZOT de présenter les 4 rapports sur l'eau et l'assainissement de manière groupée, synthétique et puis ensuite je ferai voter chacun des rapports. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Merci président. Je rassure tout le monde on ne jouera pas les prolongations, je vais faire vite. Donc sur le premier rapport, c'est la régie intéressée de l'eau potable. Il s'agit d'un avenant. Alors il s'agit en fait de l'avenant numéro 3 mais il est particulier parce que c'est lui qui était à mi-contrat. C'est ce qu'on appelle la clause de revoyure au bout de 4 ans. En 2 mots parce que vous avez le détail en page 2 de la délibération. En 2 mots en fait, les évolutions c'est principalement l'optimisation des dépenses et puis la transition écologique. Voilà les 2 axes.

Optimisation des dépenses. J'en prends une par exemple, c'est le changement des compteurs qui était tous les 12 ans et qui va passer à 15 ans parce que maintenant on est sur des fiabilités au-delà de 15 ans.

Et puis sur la transition écologique vous verrez la mise en place d'un fonds de développement durable. Alors je vais m'expliquer, cela va rejoindre ce que j'ai dit sur l'électricité c'est à dire qu'aujourd'hui avec l'inflation énorme sur l'énergie en fait on s'aperçoit que des travaux qui n'étaient pas rentables entre guillemets deviennent intéressants à faire et sont amortis sur 4 ou 5 ans. Voilà donc ce qui se cache derrière ce mot, mise en place de fonds de développement durable. On va regarder si on peut aller sur des actions écologiques qui permettraient des économies d'énergie.

Sur l'assainissement, c'est exactement la même chose, c'est l'optimisation des dépenses. Par exemple, c'est un nouveau calendrier pour le curage des lagunes. Il y a eu une augmentation très forte du traitement des boues liée au Covid, donc on a refait un calendrier pour optimiser les dépenses.

Et puis transition écologique : c'est par exemple les variateurs sur les turbines. Jusqu'à présent on l'avait à peine envisagé, mais maintenant on s'aperçoit que c'est quelque chose qui peut s'amortir en 5/6 ans vu le prix de l'énergie. C'est le côté positif de cette augmentation, ça nous oblige à nous réinterroger. Voilà un exemple parmi d'autres de ce qu'on cherche, c'est à dire économie, optimisation des dépenses donc économie et puis transition écologique. Voilà pour les avenants.

Alors après, adaptation des modalités de facturation et de recouvrement. Alors ça, c'est assez simple. Je précise tout de suite que cela a été négocié avec le trésorier de la Communauté Urbaine, M. MERLOT, et avec notre régisseur. L'idée est assez simple, c'est de renforcer le processus de relance des abonnés en situation d'impayés. L'idée, c'est d'essayer de baisser les taux d'impayés. L'objectif qui est fixé c'est de passer de 5% à 3% d'impayés. Pendant les 6 premiers mois, c'est le régisseur qui interroge et, après, cela bascule sur le Trésor public. Donc l'idée c'est de mobiliser tout ce qui est autorisé. Je recherche exactement le terme, mobiliser tous les outils permis par la réglementation. Je pense que là, on ne peut être que favorables.

Et puis le dernier sujet qui intéressera les maires et les conseillers, donc tout le monde, c'est la convergence du prix de l'eau aux consommateurs importants. Alors il y avait un tarif dérogatoire qui concernait 2 entreprises ex indivision Schneider, c'est Framatome et Industeel, et puis toutes nos collectivités, toutes nos communes, presque toutes parce que certaines étaient déjà à un tarif réglementé.

Pour ce qui concerne les deux entreprises, on les a rencontrées. Ce qu'on cherche, vous vous souvenez, c'est une convergence sur le mandat. Pour l'entreprise Framatome, elle va dès l'an prochain converger sur le tarif. Il faut dire qu'elle consomme beaucoup moins qu'Industeel. Pour Industeel,

Industeel va le faire sur le mandat, c'est à dire par tiers. Industeel consomme beaucoup et Industeel est un petit peu handicapée parce que, comment vous dire, ces entreprises elles ont de l'eau brute qui est pas chère, c'est un volume qui n'est absolument pas cher. Et, en fait, Industeel a certain process qui sont encore à l'eau potable, et il lui faut du temps pour changer le process pour passer sur de l'eau brute.

Pour ce qui concerne les communes et bien cela avait été vu en conférence des maires, c'est en 3 ans : 33%, 66%, 100%. Alors, la contrepartie que l'on vous propose c'est d'optimiser les abonnements parce qu'on s'aperçoit notamment les collectivités qui ont des abonnements où il y a n'y a pas de consommation d'eau. Enfin ce que l'on vous propose c'est de réinterroger nos abonnements, surtout pour les grosses collectivités, on voit bien que les gros consommateurs, c'est Montceau, Le Creusot, Blanzey, Montchanin. Je cite Montchanin, parce que Montchanin va nous servir d'exemple, on va vous proposer de non seulement optimiser vos abonnements, mais peut-être les principes de télérelève sur les grosses consommation d'eau, je pense aux écoles, aux stades, aux gymnases. Donc, on peut vous proposer des dispositifs de télérelève. Alors pourquoi je parle de Montchanin, c'est parce que Montchanin s'est lancée dans l'expérimentation et ce que je vous propose, c'est que l'on fasse un bilan quand Montchanin aura une certaine expérience, qu'on fasse une réunion avec les DST, avec les élus qui sont intéressés et puis que l'on regarde comment dans vos communes on peut généraliser ce principe de télérelève qui est très intéressant pour voir s'il y a des fuites, s'il y a des choses qui se passe mal sur les stades, etc.. Donc voilà c'est la contrepartie un petit peu du prix qui va converger, ce que l'on appelle la convergence des tarifs, c'est de vous proposer une ingénierie, donc on fera une réunion sûrement à Montchanin avec des exemples très précis. Voilà président ce que j'avais à dire.

M. le Président.- Merci. Alors sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non. Donc je vais les mettre aux voix.

Sur l'eau potable, la régie intéressée, l'autorisation de signature de la modification à mi-contrat. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté.

Eau potable - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes du projet de modification 3 précité au contrat de délégation de service public eau potable sous forme de régie intéressée,*
- *D'autoriser M. le Président à signer ladite modification sur la base du projet annexé.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Assainissement collectif, régie intéressée, pareil. Même vote ? Je ne vois pas d'autres mains qui se lèvent donc même vote à l'unanimité.

Assainissement collectif - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes du projet de modification 3 précité au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif sous forme de régie intéressée,*
- *D'autoriser M. le Président à signer ladite modification sur la base du projet annexé.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Sur la suivante, même vote ? Oui, unanimité. Merci.

Eau potable et assainissement - Régie intéressée - Adaptation des modalités de facturation et recouvrement - Autorisation de signer la modification 2 de la convention de mandat avec le Service de GEstion COMptable

Le conseil décide :

- D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de mandat à compter du 1^{er} janvier 2023 ci-joints,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout document connexe pour le mener à bonne fin.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Modalité de convergence des tarifs de distribution d'eau potable aux consommateurs importants. Même vote ? Oui, même vote.

Modalités de convergence des tarifs de distribution d'eau potable aux consommateurs importants

Le conseil décide :

- D'approuver les scénarii de convergence tarifaires tels que ci-avant présentés, suivants:
 - FRAMATOME disposera de tarifs convergés dès le 01/01/2023 pour l'eau potable et l'assainissement collectif;
 - INDUSTRIE disposera d'une convergence tarifaire progressive assez linéaire (30% au 01/01/2023, 60% au 01/01/2024, 100% au 01/01/2025) pour l'eau potable et l'assainissement collectif, compte tenu du plan pluriannuel de sobriété énergétique et environnemental engagé sur le moyen terme, sur lequel ses dirigeants se sont également engagés mi-2022 ;
 - Les usagers communaux concernés disposeront d'une convergence tarifaire progressive linéaire (33% au 01/01/2023, 33% au 01/01/2024, 100% au 01/01/2025) pour l'eau potable, compte tenu des plans pluriannuels de sobriété énergétique et environnemental engagés ou en cours d'engagement.

Observations : Adoption à l'unanimité

M. le Président.- Voilà mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme de ce dernier conseil de l'année avec le vote du budget, donc conseil important. Il me reste à remercier les élus et tous les agents qui ont beaucoup travaillé à l'élaboration de ce budget, à vous souhaiter pour ceux que je ne reverrai pas de bonnes fêtes de fin d'année, bien entendu en évitant d'être malades parce que beaucoup de personnes commencent à nouveau à être malades avec le Covid, avec la grippe donc faites attention.

Et puis cette journée marquera aussi une bonne nouvelle, puisque la France est en finale et jouera dimanche la finale de la Coupe du monde contre l'Argentine.

Merci.

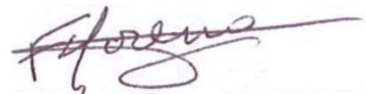
- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35).

David MARTI
Président



Félix MORENO
Secrétaire de séance



OBJET :
Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Comité des Oeuvres Sociales - Convention-cadre 2023-2026 et subvention 2023 -
Approbation et autorisation de signature

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Sébastien GANE, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (65 VOIX)

OBJET :
Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur le développement économique

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
**Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur
l'organisation territoriale des soins de premier recours**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Budget Principal - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoulkader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoulkader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget Eau - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoulkader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoulkader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget primitif 2023 - Adoption du budget principal

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Clôture du budget annexe Ecomusée

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Budget Annexe ZA Coriolis - Vote du budget primitif 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Budget annexe Zones d'activité économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Taxe foncière sur les propriétés bâties - vote du taux 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 67

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 1

M. Lionel DUPARAY

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 67 VOIX

OBJET :
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties - vote du taux 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 67

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 1

M. Lionel DUPARAY

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 67 VOIX

OBJET :
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote d'un abattement

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
TASCOM - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2024

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du taux 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises - revalorisation

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 62

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 7

M. Charles LANDRE, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Denis BEAUDOT, Madame Christiane MATHOS, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 62 VOIX

OBJET :
Institution de la taxe sur les friches commerciales

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Taxe sur les friches commerciales - Vote du taux 2024

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 69

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 68 VOIX

OBJET :
Création et mise à jour des AP/CP

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Clôture de comptes assujettis à TVA - Zones d'activités

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Clôture de comptes assujettis à TVA - Bâtiments

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Montserrat REYES, M. Sébastien GANE, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Bernard DURAND, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 61

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (61 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Economie

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Sébastien GANE, M. Philippe PRIET, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Valérie LE DAIN, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 58

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (58 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Economie Solidaire

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Lionel DUPARAY, M. Yohann CASSIER, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 52

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Bernard FREDON, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (52 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Enseignement Supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Valérie LE DAIN, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Viviane PERRIN, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 42

Mme Isabelle LOUIS, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Valérie LE DAIN, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Développement Durable

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean GIRARDON, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard FREDON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 61

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (61 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Versement d'avance

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Sébastien GANE, M. Lionel DUPARAY, M. Yannick CASSIER, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Christophe DUMONT, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 59

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Marie-Claude JARROT, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (59 VOIX)

OBJET :
Subventions 2023 - Politique de la Ville

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Subvention 2022 - Complément pour régularisation

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Financement du fonds de mutualisation télécoms mis en place par le SYDESL

PRESENTS :

M. David MARTI, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Marc REPY, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jean-François JAUNET, M. Marc MAILLIOT, M. Jean PISSELOUP, M. Enio SALCE, M. Bernard DURAND, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 57

M. David MARTI, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, MmeMontserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Marc REPY, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (57 VOIX)

OBJET :
Avenant n° 1 à la convention cadre entre l'OPAC Saône et Loire et la Communauté urbaine Creusot Montceau - Autorisation de signature.

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Sem Val de Bourgogne - Approbation du
compte-rendu annuel 2021

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Daniel DAUMAS, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 62

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (62 VOIX)

OBJET :
**SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Nouvelle répartition des surfaces de plancher
et des typologies de logements**

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Daniel DAUMAS, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 62

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (62 VOIX)

OBJET :
**SAINT-VALLIER - Site Konecranes - Demande de rétrocession au bénéfice de la
Société d'Économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne**

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Montserrat REYES, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Frédérique LEMOINE, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 52

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (52 VOIX)

OBJET :
**Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution
d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023.**

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 63

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON , M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (63 VOIX)

OBJET :
Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C -
Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023.

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Conventions Territoriales Globales avec la Caf de Saône et Loire - autorisations de signature

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, M. Didier LAUBERAT, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Montserrat REYES, Mme Chantal LEBEAU, Mme Barbara SARANDAO, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, M. Didier LAUBERAT, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2021.

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Appel à projets départemental 2023 - Approbation du projet structurant 2023 du territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Bernard FREDON, M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 68

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (68 VOIX)

OBJET :

Eau potable - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Assainissement collectif - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Eau potable et assainissement - Régie intéressée - Adaptation des modalités de facturation et recouvrement - Autorisation de signer la modification 2 de la convention de mandat avec le Service de GEstion Comptable

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémie PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémie PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémie PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Modalités de convergence des tarifs de distribution d'eau potable aux consommateurs importants

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), M. Cyril GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 69

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (69 VOIX)

OBJET :
Élection d'un 7ème vice-président

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Michel CHARDEAU, M. Charles LANDRE, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Valérie LE DAIN, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Frédéric MARASCIA, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Alain BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY), Mme Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ), M. Michel TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), M. Laurent SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE), M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)

Bulletins blancs : 14

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés 53

Majorité absolue : 27